

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025 VALANT RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL



Document d'enregistrement universel annuel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers publié le 14 avril 2026 sous le numéro D.26-0250. Amendement au Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 SEPTEMBRE 2026

SOMMAIRE

1.	Présentation du Crédit Mutuel Arkéa	4
1.1	Le profil du groupe	5
1.2	Les faits marquants du premier semestre 2026	6
2.	Gouvernement d'entreprise	9
2.1	Le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa	10
2.2	Les mandataires sociaux exécutifs	11
2.3	Les instances et travaux de Direction générale	12
3.	Rapport de gestion	13
3.1	Activité	14
3.2	Résultats financiers	17
3.3	Fonds propres et ratios réglementaires	18
4.	Risques	20
4.1	Facteurs de risque	21
5.	Comptes consolidés	23
5.1	Comptes consolidés	24
5.2	Contrôleurs légaux des comptes	98
5.3	Rapport des commissaires aux comptes	99
6.	Informations complémentaires	100
6.1	Informations concernant le Crédit Mutuel Arkéa	101
6.2	L'agenda	103
6.3	Déclaration de la personne responsable	103
6.4	Tables de concordance et indicateurs alternatifs de performance	104



PLUS D'INFORMATIONS SUR

cm-arkea.com



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 7 septembre 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.



PRÉSENTATION DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

1.1	Le profil du groupe	5
1.2	Les faits marquants du premier semestre 2026	6

1.1 Le profil du groupe

Le Crédit Mutuel Arkéa est un groupe de banque-assurance coopératif. Il est constitué des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de leurs 285 caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées. Le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Ces derniers orientent sa stratégie, à chaque échelon de décision, dans le cadre d'un fonctionnement démocratique et selon le principe « une personne = une voix ». Le Crédit Mutuel Arkéa est affilié à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) qui est l'organe central du réseau Crédit Mutuel, conformément à l'article L. 511-30 du Code monétaire et financier.

Le Crédit Mutuel Arkéa présente un profil équilibré et diversifié. Il couvre l'ensemble des métiers de la sphère de la banque-assurance (en excluant la banque de financement et d'investissement abandonnée depuis 2009) tout en occupant des positions croissantes sur les marchés complémentaires des prestations immobilières, des technologies connectées et des services à la personne (téléassistance, télésécurité...).

Entreprise à mission depuis 2022. Le Crédit Mutuel Arkéa associe solidité financière, ancrage local et innovation pour soutenir une croissance durable. Il s'engage à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs et à accompagner les transitions sociétale et environnementale. Dans le cadre de son plan stratégique "Faire 2030", le Crédit Mutuel Arkéa a choisi de soutenir en priorité trois enjeux de durabilité : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la sauvegarde de la biodiversité et du capital naturel ainsi que la préservation de l'eau.

Acteur de référence sur l'ensemble de ses marchés, de la banque de détail aux prestations en marque blanche pour de grands comptes de la finance ou de la distribution, le Crédit Mutuel Arkéa développe un modèle de banque coopérative et ouverte, qui apporte la meilleure réponse aux aspirations et modes de vie. Le Crédit Mutuel Arkéa fait ainsi le choix d'ouvrir son modèle d'affaires, en partageant et mutualisant ses expertises avec celles de son écosystème – entreprises, start-ups, collectivités, institutions, etc. – pour proposer des solutions durables qui créent de la valeur pour tous. Le Crédit Mutuel Arkéa a la conviction que cette approche collective constitue, aujourd'hui et demain, la principale source de progrès et la meilleure réponse aux défis sociétaux, technologiques et environnementaux.

Groupe territorial, le Crédit Mutuel Arkéa est attaché au maintien des centres de décision et des bassins d'emploi en région. Depuis ses bases régionales, le groupe rayonne aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national et sert des clients dans toute l'Europe grâce à ses banques et services en ligne ainsi que ses filiales spécialisées sur le marché du *business-to-business*.

Notation financière

	Moody's	Fitch
Emetteur	A1	AA-
<i>Perspective</i>	<i>Négative</i>	<i>Négative</i>
Notation Emetteur Court Terme	P-1	F1+
Dette Long Terme Senior Unsecured	A1	AA-
Dette Long Terme Senior Unsecured Non Preferred	A3	A+
Dette Subordonnée Tier 2	Baa1	A-
Dernier rapport de notation	21/04/2026	12/05/2026

Notation extra-financière



1.2 Les faits marquants du premier semestre 2026

JANVIER

Les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest démarrent, auprès de leurs clients professionnels et entreprises, la commercialisation de FACTU'EL, la solution de facturation électronique élaborée en partenariat avec SEQINO. La généralisation de la facturation électronique sera effective d'ici septembre 2026. Nextalk assure le support client avec l'assistance et la prise en main de l'outil.

[En savoir plus](#)

FÉVRIER

Le Crédit Mutuel Arkéa obtient, dans le dernier questionnaire CDP, la note exemplaire de "A" pour le climat. Cette notation confirme la pertinence de sa feuille de route Finance durable et son engagement de longue durée en faveur de la transition environnementale. Fondé en 2000, le CDP s'impose aujourd'hui comme le standard international de l'évaluation des entreprises sur les enjeux environnementaux. Il se fonde sur un questionnaire exigeant, reconnu pour sa pertinence et sa précision. En 2025, 22 100 entreprises ont répondu au questionnaire, seulement 4 % d'entre elles ont obtenu la note A, dont le Crédit Mutuel Arkéa.

[En savoir plus](#)

MARS

La banque en ligne Fortuneo a inauguré ses nouveaux locaux à Brest. Baptisé Syneo, le bâtiment accueille les collaborateurs de Fortuneo du bassin brestois dans un environnement de travail moderne, durable et au service de l'efficacité collective. À travers ce nouveau projet immobilier, le groupe réaffirme également son attachement au développement économique des territoires.

[Le communiqué](#)

Le Crédit Mutuel Arkéa et la Société Générale annoncent la signature d'un protocole d'accord (Memorandum of Understanding) en vue de l'acquisition de l'activité de délégation de Tenue de Compte-Conservation dédiée au segment Banque de détail en France (Retail), opérée par Société Générale Securities Services. Cette activité recouvre notamment la gestion des opérations sur titres, des paiements de coupons et de dividendes, ou encore la tenue des positions des Compte-Titres Ordinaires et des PEA (Plan d'Épargne en Actions). Le Crédit Mutuel Arkéa réalisera cette acquisition via ProCapital, sa filiale spécialisée dans la Tenue de Compte-Conservation et plus largement dans les services d'investissement en marque blanche. Dans le cadre de ce protocole, ProCapital deviendra ainsi le prestataire de service métier titres du Réseau SG en France, de BoursoBank et de Societe Generale Private Banking en France.

[Le communiqué](#)

AVRIL

Le Crédit Mutuel Arkéa annonce la nomination d'Anne-Gaëlle Le Bail en qualité de Présidente du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de Vice-Présidente du Crédit Mutuel Arkéa. Anne-Gaëlle Le Bail était jusqu'alors Présidente par intérim du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Sa nomination à la vice-présidence du groupe se veut conforme aux principes de gouvernance qui visent à garantir une représentation forte du Crédit Mutuel du Sud-Ouest au sein des instances du Crédit Mutuel Arkéa.

Le communiqué

Arkéa Capital annonce le lancement du fonds Arkéa Capital Résilience Alimentaire des Territoires ("RESALT"). Conçu et structuré en partenariat avec Canopée Private Equity et Vertigo Lab, ce fonds à impact vise à accompagner les entreprises agricoles et alimentaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur, dans un objectif de transition, de résilience et de souveraineté. Dès son lancement, le fonds bénéficie du soutien d'investisseurs institutionnels de premier plan - la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) pour compte propre et pour compte de l'Etat via France 2030 "Entrepreneurs du Vivant", le Crédit Mutuel Arkéa, Allianz France - et réalise un premier closing de 50 M€, pour une taille cible de 70 M€.

Le communiqué

MAI

Le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa dévoile la thématique de son nouvel appel à projets annuel intitulé "Restauration des écosystèmes & Territoires". Après le sport et la culture, l'édition 2026 vise à soutenir des dynamiques locales qui contribuent concrètement à la restauration des écosystèmes naturels, dont le bon fonctionnement est essentiel à notre santé, notre alimentation, notre économie et à la résilience de nos territoires. Les projets seront étudiés notamment au regard de leur impact local, de leurs contributions concrètes à la restauration des écosystèmes, de leur capacité à mobiliser les acteurs du territoire et de leur dimension collective et pérenne. Doté d'un budget global de 150 000 euros, cet appel à projets s'adresse aux associations et aux structures d'intérêt général implantées dans les territoires du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Le communiqué

Le Crédit Mutuel Arkéa a acquis le solde des participations détenues par les fondateurs et managers minoritaires d'Arkéa Real Estate (anciennement Catella Asset Management) et d'Arkéa REIM conformément aux modalités prévues lors du rapprochement avec le groupe en 2021. L'opération capitalistique valide la viabilité du projet d'entreprise des deux entités ainsi que leur intégration réussie au sein du groupe. Cette évolution de l'actionnariat n'entraîne aucune évolution de l'organisation et les équipes dirigeantes restent en place.

JUIN

Le Crédit Mutuel Arkéa a atteint 100 % des objectifs 2025 de sa feuille de route d'entreprise à mission. Ces résultats sont présentés dans le rapport du Comité de mission et vérifiés par un organisme tiers indépendant. Dans un contexte économique et financier contraint, ils confirment la volonté du groupe de tenir le cap de ses engagements sociaux et environnementaux, au service des territoires et de leurs acteurs.

Le rapport de mission

Le groupe, représenté par Hélène Bernicot, a participé aux travaux de clôture de la campagne Talents de France, organisée par Aurore Bergé, Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Le Crédit Mutuel Arkéa et plus de 500 entreprises se sont engagés à ouvrir davantage leur recrutement aux personnes des territoires ruraux et des quartiers urbains défavorisés et à agir contre les discriminations à l'embauche, via une charte fixant des objectifs chiffrés. Les signataires s'engagent notamment à atteindre 8 % minimum de recrutements issus des quartiers prioritaires de la ville et des territoires ruraux et atteindre progressivement 15 % de stages et d'alternances occupés par des jeunes issus de ces territoires.

En savoir plus

Le Conseil régional de Bretagne a validé à la création de Breizh Rebond 2, un fonds d'investissement stratégique. Son objectif ? Accompagner les entreprises en mutation ou en difficulté financière. Il prend la suite de Breizh Rebond, créé en 2021 par la Région et le Crédit Mutuel Arkéa, pour faire face aux répercussions économiques de la crise sanitaire, et parvenu au terme de sa période d'investissement réglementaire de cinq ans. Celui-ci avait permis d'injecter plus de 52 M€ au capital de 12 entreprises du territoire, permettant de préserver directement plus de 350 emplois locaux. Pour Breizh Rebond 2, les ambitions sont revues à la hausse avec une enveloppe globale visée de 80 millions d'euros. Le Crédit Mutuel Arkéa a d'ores et déjà validé un engagement identique à celui de la Région (12,5 M€), tandis que les autres banques de la place bretonne apportent un plancher minimal de 5 M€.

En savoir plus

Crédit Mutuel Arkéa a réalisé avec succès le placement auprès d'investisseurs d'une nouvelle émission Tier 2 (11NC6 4.251 %), atteignant le spread le plus bas depuis 2021 pour une émission Tier 2 par une banque française (MS+137bp). La demande des investisseurs a dépassé de plus de 6 fois le montant proposé (500 M€). Avec cette émission, le groupe a déjà réalisé plus de 80 % de son programme de refinancement 2026. Elle permet de renforcer encore des ratios de solvabilité déjà élevés et un bilan très solide.

SEQINO, plateforme agréée de facturation électronique et filiale du groupe, a annoncé la commercialisation d'une offre digitale de compte professionnel, de carte bancaire et de services de paiement distribués en marque blanche par les cabinets comptables à leurs clients entreprises. Associée à la plateforme de facturation électronique et reposant sur une infrastructure de paiement française souveraine, l'offre permet d'automatiser le rapprochement bancaire, la collecte des justificatifs et le suivi de la TVA, simplifiant ainsi les opérations administratives et financières du quotidien.

[Le communiqué](#)

JUILLET

Le groupe BPCE entre en négociations exclusives avec le Crédit Mutuel Arkéa en vue d'une double opération d'acquisition concernant deux filiales du groupe : Izimmo et Liberkeys. Cette opération représente une opportunité pour les deux sociétés de changer de dimension et d'accélérer leur développement à l'échelle nationale, après avoir connu une trajectoire de croissance au sein du Crédit Mutuel Arkéa.

[Le communiqué](#)

Monext officialise l'acquisition d'Alcinéo, spécialisée dans le paiement embarqué. Avec cette opération, Monext renforce sa maîtrise technologique en intégrant une expertise rare dans le développement de logiciels de paiement embarqués certifiés. Elle complète ainsi son savoir-faire avec cette brique technologique essentielle, au cœur des systèmes d'encaissement. Ce projet s'inscrit pleinement dans le plan stratégique Faire 2030 du groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui s'est donné pour ambition d'accélérer le déploiement de ses offres au service du développement de ses filiales et partenaires B2B.

[Le communiqué](#)

PARTENARIATS ET SPONSORING

Belle saison 2026 pour les clubs de rugby partenaires du groupe. L'Union Bordeaux-Bègles a remporté pour la deuxième fois de suite la Champions Cup de rugby, en mai dernier, en faisant plier les Irlandais du Leinster. Après avoir survolé la saison régulière, le RC Vannes a remporté le titre de champion de Pro D2 et retrouvera le Top 14 la saison prochaine. Les Lionnes du Stade Bordelais remportent, elles, leur quatrième titre de championnes de France de suite.

[En savoir plus](#)

Le skipper Damien Seguin prendra le départ de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe 2026, le 1^{er} novembre prochain à la barre de l'Orma Arkéa - *Handicap International*. Le bateau bénéficie du parrainage de deux personnalités d'exception : Loïck Peyron, grande figure de la course au large, et Marie-Amélie Le Fur, multiple championne paralympique et Présidente du Comité paralympique et sportif français. Le projet se met aussi au service de l'inclusion, avec des opérations d'information et de sensibilisation autour du thème du handicap, à destination notamment du jeune public.

[En savoir plus](#)

Fort du succès populaire et médiatique de la première édition en 2024, l'Arkéa Ultim Challenge - Brest revient pour une deuxième édition. En janvier 2028, les plus grands trimarans océaniques, bateaux les plus exigeants au monde, s'élanceront depuis Brest pour un nouveau tour du monde en solitaire et sans escale.

[En savoir plus](#)



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa	10
2.2	Les mandataires sociaux exécutifs	11
2.3	Les instances et travaux de Direction générale	12

2.1 Le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa

2.1.1 Fonctionnement des organes de surveillance

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'est réuni, au cours du premier semestre de l'année 2026, les 30 janvier, 18 février, 12 mars, 3 avril, 19 juin et 30 juin.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du Crédit Mutuel Arkéa, s'est tenue le 21 mai 2026 au parc des expositions de Lorient à Lanester (56600), sur convocation du Président du Conseil d'administration datée du 5 mai 2026.

Les votes ont été réalisés au moyen d'une solution de vote à distance et par anticipation, via un site internet sécurisé.

Le taux de participation a été de 99,6 %.

Lors de cette Assemblée générale, les actionnaires ont notamment approuvé les comptes annuels et consolidés et les modalités d'affectation du résultat, le rapport relatif aux conventions réglementées, le montant de l'enveloppe versée aux personnes constituant la population régulée, ainsi que l'enveloppe des rémunérations attribuables aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

L'Assemblée générale s'est également prononcée sur le renouvellement partiel du Conseil d'administration.

2.1.2 Composition de l'organe de surveillance

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2026 a approuvé la nomination de Mme Anne-Gaëlle LE BAIL en tant que vice-présidente du Conseil d'administration.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée générale du 21 mai 2026 :

- Les mandats de cinq administrateurs issus de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ont été renouvelés pour une durée de trois ans : **Valérie BLANCHET-LECOQ, Philippe CHUPIN, Stéphane CLOAREC, Yvon ERHEL et Dominique TRUBERT** ;
- Le mandat de Madame **Monique HUET**, administratrice non issue du mouvement coopératif, a été renouvelé pour une durée de trois ans.
- Quatre nominations ont été réalisées :
 - **Monsieur Nicolas CADIEU**, administrateur issu du mouvement, nommé pour une durée de trois ans, en remplacement de Monsieur Patrick LE PROVOST. Âgé de 46 ans, Nicolas CADIEU est diplômé de l'ISEG Nantes (Digital, marketing et communication). Il a réalisé la majeure partie de sa carrière au sein du groupe Ceva, laboratoire expert en santé animale, en tant que directeur commercial, avec des secteurs de responsabilité croissants. Depuis 2023, il est directeur volaille Europe. Il est administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel d'Yffiniac-Plédran (22) depuis 2021, vice-président depuis 2022 et est, par ailleurs, administrateur d'Arkéa Capital depuis 2024 ;

- **Madame Sabrina MARIÉ**, administratrice issue du mouvement, nommée pour une durée de deux ans en remplacement de Madame Sophie VIOLLEAU, dont l'Assemblée générale a acté la démission intervenue en décembre 2025. Âgée de 47 ans, Sabrina MARIÉ est titulaire d'un Master en droit et gestion des services publics industriels et commerciaux. Elle a débuté sa carrière au sein de la société Business Fil en qualité de responsable du pôle droit public avant de rejoindre la mairie de Soyaux en Charente pour devenir responsable Marché public. Depuis 2013, elle exerce au sein de Grand Angoulême Agglomération en tant que responsable adjointe commande publique. Elle est administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel de Soyaux (16) depuis 2020 et vice-présidente depuis 2023. Elle est également membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Direct Bank depuis 2022 et administratrice de la fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest depuis 2023 ;

- **Monsieur Charles DE BOISRIOU**, administrateur non issu du mouvement coopératif, nommé pour une durée de trois ans, en remplacement de Madame Valérie BARLOIS-LEROUX. Âgé de 63 ans, Charles DE BOISRIOU est titulaire d'une maîtrise de droit des affaires et diplômé de sciences politiques. Il a exercé sa carrière au sein du cabinet Forvis Mazars dont il est devenu associé en 1999. Spécialiste du secteur bancaire, il a accompagné de grands groupes financiers en Europe et en Afrique. Il est devenu, à compter de 2010, responsable mondial des activités de services financiers ;

- **Monsieur Cyril ROUX**, censeur, non issu du mouvement coopératif, nommé pour une durée de trois ans en remplacement de Monsieur Frédéric LEMOINE. Âgé de 58 ans Cyril ROUX est diplômé de l'Ecole Polytechnique, docteur en finance de l'université américaine d'Harvard et membre de l'Institut des Actuaire. Cyril ROUX a exercé au sein du groupe AXA sur des fonctions d'audit et de finance avant de rejoindre l'ACPR en 2010, en qualité de secrétaire général adjoint. Il a ensuite évolué en tant que sous-gouverneur de la Banque Centrale Irlandaise en charge de la régulation financière du pays et a intégré différentes instances liées à la supervision bancaire et assurantielle. En 2017 il devient directeur financier Groupe chez Groupama puis Directeur Général adjoint en septembre 2020. Depuis 2024 il exerce en tant que conseil indépendant et, depuis janvier 2026, comme juge du contentieux au tribunal des activités économiques de Paris.

Ainsi, au 21 mai 2026, le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs et administratrices, et assisté de deux censeurs.

CARMONA Julien	Président
LE BAIL Anne-Gaëlle	Vice-Présidente
BLANCHET-LECOQ Valérie	Administratrice
CADIEU Nicolas	Administrateur
CHUPIN Philippe	Administrateur
CLOAREC Stéphane	Administrateur
DE BOISRIOU Charles	Administrateur non issu du mouvement coopératif
ERHEL Yvon	Administrateur
FAUGERE Pascal	Administrateur
HUET Monique	Administratrice non issue du mouvement coopératif
LANGOUET-PRIGENT Sophie	Administratrice
LE COIDIC Brigitte	Administratrice
LE NIR Jean	Administrateur salarié
MARIÉ Sabrina	Administratrice
MAURY Isabelle	Censeur
MEUDEC Erwan	Administrateur
MOREAU Valérie	Administratrice
RICHARD-VELLY Fabienne	Administratrice
ROUX Cyril	Censeur
SÉNÉ Colette	Administratrice
TRUBERT Dominique	Administrateur
VIGNAL-RENAULT Marie	Administratrice salariée

Le taux de mixité est de 50 %.

2.1.3 Organisation des comités du Conseil d'administration

En considération des évolutions intervenues, le Conseil d'administration a réorganisé la composition de ses différents comités, à l'issue de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 19 juin a par ailleurs procédé à la désignation de vice-présidents au sein des différents comités.

Au 30 juin 2026, ils se composent donc ainsi :

■ Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale :

Président : CARMONA Julien

Vice-présidente : SÉNÉ Colette

Membres : CADIEU Nicolas, LANGOUET-PRIGENT Sophie, LE COIDIC Brigitte, MEUDEC Erwan, MOREAU Valérie

■ Comité des Nominations et de la Gouvernance :

Président : CLOAREC Stéphane

Vice-présidente : HUET Monique

Membres : CHUPIN Philippe, ERHEL Yvon, LE BAIL Anne-Gaëlle, LE COIDIC Brigitte, SÉNÉ Colette

■ Comité des Comptes :

Présidente : LE BAIL Anne-Gaëlle

Vice-président : FAUGERE Pascal

Membres : LE NIR Jean, RICHARD-VELLY Fabienne, TRUBERT Dominique

■ Comité des Risques et de Contrôle Interne :

Présidente : RICHARD-VELLY Fabienne

Vice-présidente : BLANCHET-LECOQ Valérie

Membres : DE BOISRIOU Charles, HUET Monique, MEUDEC Erwan

■ Comité des Rémunérations :

Président : CHUPIN Philippe

Vice-présidente : MOREAU Valérie

Membres : CLOAREC Stéphane, DE BOISRIOU Charles, ERHEL Yvon, VIGNAL-RENAULT Marie

■ Commission d'Examen des Crédits :

Présidente : HUET Monique

Membres : LANGOUET-PRIGENT Sophie, MARIÉ Sabrina, SÉNÉ Colette

2.2 Les mandataires sociaux exécutifs

Au 30 juin 2026, les mandataires sociaux exécutifs sont :

Hélène BERNICOT	Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa
Elisabeth QUELLEC	Directrice générale déléguée, Directrice du Pôle Banque de détail
Bertrand BLANPAIN	Directeur général délégué, Directeur du Pôle Entreprises, institutionnels et financements spécialisés

2.3 Les instances et travaux de Direction générale

Au 30 juin 2026, le Comité exécutif est composé de :

Hélène BERNICOT	Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa
Elisabeth QUELLEC	Directrice générale déléguée, Directrice du Pôle Banque de détail
Bertrand BLANPAIN	Directeur général délégué, Directeur du Pôle Entreprises, institutionnels et financements spécialisés
Véronique CROUZIER	Directrice Dynamiques et Relations humaines et communication
Frédéric DIVERREZ	Directeur du Pôle Technologies et services
Marc CHÉREAU	Directeur adjoint du Pôle Technologies et services
Thomas GUYOT	Directeur du Pôle Assurances, gestion d'actifs et distribution externe
Marc PARADIS	Directeur du Pôle Stratégie, finance et gouvernance

Le taux de mixité est de 37,5 %.

Afin d'optimiser le processus de décision, la Direction générale et le collectif du Comex s'entourent de comités spécialisés, composés de membres du Comex et des directeurs opérationnels en lien avec les sujets abordés. Ces comités ont pour mission d'assister la Direction générale du groupe et le Comex dans la gestion des activités du groupe et le bon fonctionnement de ces dernières, en particulier en alimentant, partageant et diffusant la réflexion stratégique.

Depuis le 12 janvier 2026, l'organisation de la comitologie exécutive a été restructurée. Ainsi, le Comex, qui se tient de manière hebdomadaire, est complété par les comités suivants :

- Comex stratégie et finance durable ;
- Comex surveillance des risques ;

- Comex financier groupe ;
- Comex RH groupe ;
- Comité de contrôle périodique ;
- Comité conformité et contrôle permanent ;
- Comité de gestion du capital et du bilan ;
- Comité gouvernance IT ;
- Comité de crédit groupe.

L'ensemble de ces comités constitue une émanation de l'organe de direction dans son rôle exécutif. De par leur transversalité, ils englobent l'intégralité du périmètre groupe et visent ainsi les thématiques à la fois régaliennes et impactantes qui impulsent la réflexion stratégique.





RAPPORT DE GESTION

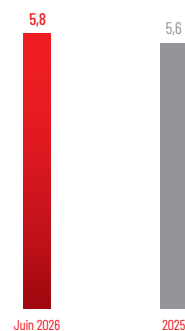
3.1	Activité	14
3.2	Résultats financiers	17
3.3	Fonds propres et ratios réglementaires	18

3.1 Activité

3.1.1 Clients

Le portefeuille de clients augmente de 3,5 % à fin juin 2026 pour atteindre 5,8 millions de clients, soit 198 000 clients supplémentaires apportés par la banque en ligne principalement (+ 183 000 clients) et la banque de détail (+ 13 000 clients).

Portefeuille de clients (en millions)

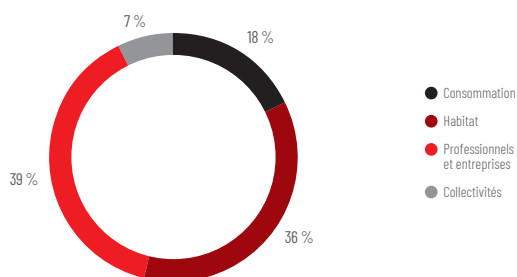


3.1.2 Crédits

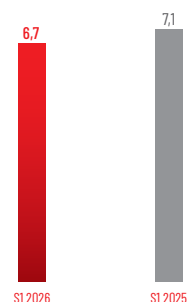
Les encours de crédits⁽¹⁾ progressent de 0,9 % pour atteindre 94,9 milliards d'euros.

La production de crédits atteint 6,7 milliards d'euros en 2026 en baisse de 5 % par rapport au 1^{er} semestre 2025. Cette baisse est principalement portée par le marché des collectivités.

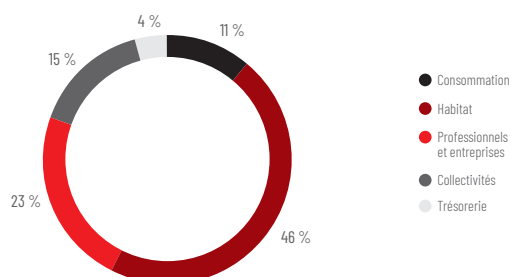
Production de crédits par type de contrats S1 2026



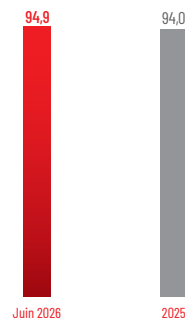
Production de crédits (en milliards d'euros)



Encours de crédits par type de contrats fin juin 2026



Encours de crédits (en milliards d'euros)



(1) Encours de crédits hors créances rattachées et hors provisions.

3.1.3 Épargne

La collecte nette d'épargne sur le 1^{er} semestre 2026 atteint 4,7 milliards d'euros, en hausse de 3,7 milliards d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2025.

Celle-ci est marquée par :

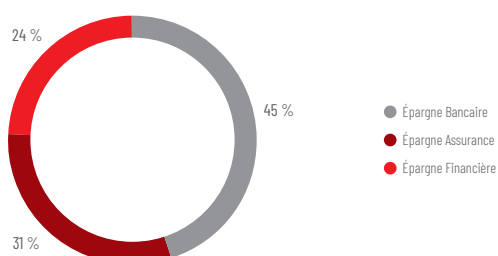
- une collecte nette en épargne bancaire rémunérée à 0,5 milliard d'euros, en hausse de 1,2 milliard d'euros ;
- une collecte nette en épargne assurance à 1,6 milliard d'euros, en hausse de 0,6 milliard d'euros ;
- une collecte nette en épargne financière à 2,6 milliards d'euros en hausse de 1,9 milliard d'euros.

Par ailleurs, l'encours de comptes courants créditeurs est en hausse de 0,2 milliard d'euros à 18,9 milliard d'euros.

Les encours d'épargne s'établissent à 203,8 milliards d'euros à fin juin 2026 et sont composés à 45 % par des dépôts bancaires, à 31 % par de l'épargne assurance et à 24 % par de l'épargne financière.

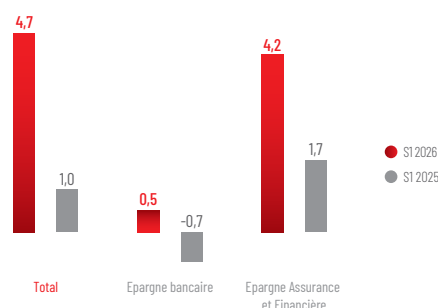
Encours d'épargne par nature fin juin 2026

(en milliards d'euros)



Collecte nette d'épargne

(en milliards d'euros)



3.1.4 Parts sociales

L'encours de parts sociales est en hausse de 2,4 % à 3,3 milliards d'euros.

3.1.5 Services BtoB (*business to business*)

Le portefeuille de clients BtoB (gérés par Procapital Securities Services, Monext, Nextalk, Arkéa Banking Services) est en hausse de 1,0 % en un an, atteignant 2 158 clients.

Les encours en conservation sont en hausse de 9,9 % à 90,0 milliards d'euros sur le 1^{er} semestre 2026.

Le groupe a traité un volume record de 8,9 millions ordres de bourse, en hausse de 13,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2025.

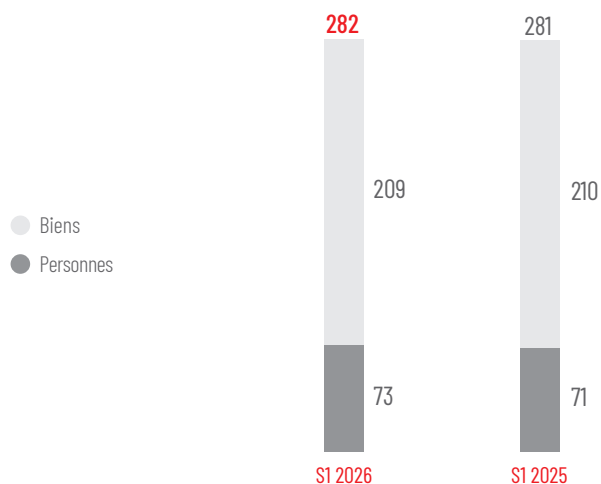
3.1.6 Assurances de biens et de personnes

Les contrats d'assurances de biens et de personnes sont distribués via les réseaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa et via des réseaux externes au groupe.

Les primes acquises en portefeuille progressent de 0,4 % par rapport au 1^{er} semestre 2025 à 282 millions d'euros.

Les primes sur affaires nouvelles atteignent 23 millions d'euros, en baisse de 5 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2025 en lien avec la révision de la politique commerciale (arrêt de certains partenariats insuffisamment rentables).

Primes acquises sur portefeuille d'assurances de biens et de personnes (en millions d'euros)



3.2 Résultats financiers

Au 1^{er} semestre 2026, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a réalisé un résultat net part du groupe de 230 millions d'euros, en hausse de 17,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2025.

Le coefficient d'exploitation⁽¹⁾ est en baisse de 2,8 points à 65,6 %, sous l'effet de la hausse des revenus (+ 16,5 %), supérieure à la hausse des frais de gestion (+ 11,8 %).

(en millions d'euros)	S1 2026	S1 2025	Var. S1 2026 / S1 2025	
			abs.	%
Revenus	1 338	1 148	190	17 %
Frais de gestion	- 877	- 785	- 92	12 %
Résultat brut d'exploitation	461	364	98	27 %
Coût du risque	-137	- 87	- 50	57 %
Résultat avant impôt	327	281	46	16 %
Impôt sur les bénéfices	-98	- 82	- 16	19 %
Résultat net, part du groupe	230	196	34	17 %
Coefficient d'exploitation	65,6 %	68,3 %	- 3	

3.2.1 Revenus ⁽²⁾

Les revenus sont en hausse de 16,5 % par rapport à 2025 à 1 338 millions d'euros (+ 190 millions d'euros).

L'analyse des revenus s'appuie sur le découpage sectoriel présenté dans les états financiers.

3.2.1.1 Le secteur banque

Le secteur banque regroupe la banque de détail dédiée aux particuliers (dont les caisses locales de Crédit Mutuel, Arkéa Direct Bank Iregroupant Fortuneo et Keytradel, Arkéa Financements & Services et CFCAL), la banque dédiée aux entreprises (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Crédit Bail, Arkéa Capital Investissement et Partenaire), l'activité de banque privée (Arkéa Banque Privée) et les filiales intervenant dans le BPO « Business Process Outsourcing » (Monext, Nextalk, Arkéa Banking Services, ProCapital et Seqino).

Les revenus du secteur banque augmentent de 139 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2025 à 1 020 millions d'euros.

A périmètre comparable⁽³⁾, les revenus sont en hausse de 139 millions d'euros à 1 020 millions d'euros :

- la marge financière augmente de 117 millions d'euros (+ 28,5 %) à 528 millions d'euros portée par l'amélioration de la marge nette d'intérêt en lien avec l'augmentation du taux moyen du portefeuille de crédits à taux fixe et la baisse du coût des ressources clientèle ;
- les commissions nettes reçues progressent de 17 millions d'euros (+ 4,5 %) à 407 millions d'euros principalement portées par le dynamisme de l'activité liée aux ordres de bourse et la croissance du portefeuille de clients.

3.2.1.2 Le secteur assurances et gestion d'actifs

Le secteur assurances et gestion d'actifs regroupe les sociétés d'assurance-vie (Suravenir), non-vie (Suravenir Assurances) et de gestion d'actifs (Arkéa Asset Management, Arkéa Real Estate, Arkéa REIM, Arkéa Capital Gestion).

Les revenus du secteur assurances et gestion d'actifs sont en hausse de 51 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2025 à 318 millions d'euros notamment portés par l'augmentation des actifs sous gestion, la croissance des encours d'assurance-vie et la baisse de la sinistralité en assurances de biens et personnes.

3.2.2 Frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 877 millions d'euros en hausse de 92 millions d'euros (+ 11,8 %).

A périmètre comparable⁽⁴⁾, les frais de gestion progressent de 89 millions d'euros à 873 millions d'euros :

- Les frais de personnel augmentent de 43 millions d'euros à 474 millions d'euros principalement portés par la fin d'exonération de cotisations sociales sur les médailles du travail, les révisions salariales et la redistribution équilibrée de la performance de l'entreprise ;
- Les autres charges y compris les charges générales d'assurance sont en hausse de 34 millions d'euros à 318 millions d'euros, portées par une maîtrise de la croissance des frais de gestion structurels afin de financer les investissements nécessaires à la réalisation du plan stratégique Faire 2030 du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- Les dotations aux amortissements et provisions augmentent de 7 millions à 65 millions.

(1) Ratio des Frais de gestion (charges générales d'exploitation plus dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles) rapportés aux revenus.

(2) Les revenus correspondent au Produit Net Bancaire (PNBA) y compris gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence.

(3) Hors variations de périmètre du 2^{ème} semestre 2025 (consolidation de Seqino, reclassement des revenus ProCapital Securities Services du poste « autres produits et charges d'exploitation » vers le poste « marge financière »).

(4) Hors variations de périmètre du 2^{ème} semestre 2025 (consolidation de Seqino).

3.2.3 Coût du risque

Le coût du risque est en hausse de 50 millions d'euros à 137 millions d'euros :

- Le coût du risque sur encours sains est en dotation de 46 millions au 1^{er} semestre 2026 contre une reprise de 7 millions au 1^{er} semestre 2025, liée notamment à la hausse des encours de crédit et à la dégradation des conditions macro-économiques.

- Le coût du risque sur créances clientèles douteuses et litigieuses est en hausse de 4 millions d'euros à 91 millions d'euros.

3.2.4 Rendement des actifs

Le rendement des actifs⁽¹⁾ s'établit au 1^{er} semestre 2026 à 0,22%.

3.3 Fonds propres et ratios réglementaires

3.3.1 Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Crédit Mutuel Arkéa est soumis aux réglementations prudentielles relatives aux établissements de crédits, aux entreprises d'assurance et aux conglomérats financiers :

- la réglementation applicable aux établissements de crédit est issue du règlement CRR 3 (Capital Requirement Regulation), de la directive CRD 5 (Capital Requirement Directive), et de la directive sur la résolution bancaire BRRD 2 (Bank Recovery and Resolution Directive) ;
- la réglementation applicable aux entreprises d'assurance est issue de la transposition française de la directive Solvabilité 2 ;
- la réglementation applicable aux conglomérats financiers est issue de la transposition française de la directive FICOD (Financial Conglomerates Directive). L'objectif de cette réglementation est d'assurer une couverture de l'ensemble des risques du conglomérat (agrégant les activités bancaires et les activités assurances) par les fonds propres consolidés du groupe.

Fin 2025, la Banque centrale européenne (BCE) a notifié au groupe Crédit Mutuel Arkéa une exigence au titre du Pilier 2 (P2R – Pilier 2 obligatoire) à 2,15 % applicable pour l'année 2026 à partir du 1^{er} janvier. Cette exigence est à constituer sous la forme de 56,25 % de fonds propres CET1 et de 75 % de fonds propres de catégorie 1, au minimum.

Sur le 1^{er} semestre 2026, le Crédit Mutuel Arkéa a respecté ses exigences minimales en matière de ratios. Chaque trimestre, les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios.

Le Département gestion de bilan du groupe Crédit Mutuel Arkéa est chargé de suivre l'ensemble de ces ratios et pilote la solvabilité bancaire ainsi que du conglomérat financier.

Sur la base des déclarations réglementaires, des hypothèses de développement de l'activité du groupe et des prévisions d'exigences de fonds propres idoines, des projections des ratios solvabilité sont réalisées sur les années à venir (trois ans minimum). Ces projections sont présentées régulièrement à la Direction générale, notamment lors des séances du Comité de gestion du capital et du bilan, et sont complétées de scénarios de stress. L'objectif est d'anticiper les besoins de fonds propres du groupe, de proposer des actions d'optimisation, afin de s'assurer in fine d'un respect durable des exigences internes et réglementaires.

3.3.2 Ratios de solvabilité

3.3.2.1 Fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET 1) sont de 9,2 milliards d'euros et représentent plus de 82 % des fonds propres prudentiels totaux. Ils progressent de 0,2 milliard d'euros sur le 1^{er} semestre 2026, ce qui s'explique principalement par l'intégration du résultat semestriel non distribué et la collecte nette de parts sociales.

Les fonds propres Tier 2 augmentent de 0,3 milliard d'euros sur le 1^{er} semestre 2026 suite à une nouvelle émission en juin de 500 M€. Cette augmentation est partiellement compensée par la déqualification progressive de dettes subordonnées en tant qu'instrument de fonds propres.

Les fonds propres prudentiels atteignent 11,2 milliards d'euros au 30 juin 2026.

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), nets de déductions	9 233	9 038
dont Common Equity Tier 1 (CET 1)	9 233	9 038
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2), nets de déductions	1 999	1 660
Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité	11 232	10 698

(1) Résultat net comptable annualisé (multiplié par deux) rapporté au total de bilan sur base consolidée

3.3.2.2 Actifs pondérés

Les actifs pondérés en fonction des risques (Risk-Weighted Assets ou RWA) sont calculés à partir des expositions à l'actif du bilan et en hors-bilan. Les actifs pondérés calculés et ventilés selon le type de risque sont utilisés dans le calcul des ratios de solvabilité.

À fin juin 2026, les actifs pondérés s'établissent à 51,1 milliards d'euros contre 50,6 milliards d'euros au 31 décembre 2025. Cette variation s'explique principalement par l'évolution du risque de crédit, en particulier la hausse de l'activité bancaire et la valeur des participations assurances. Les actifs pondérés sont constitués à plus de 91 % de risque de crédit.

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Risque de crédit	46 940	46 444
Risque de marché et CVA (approche standard)	132	116
Risque opérationnel (approche standard)	3 997	4 052
Total des actifs à risques pondérés	51 069	50 612

3.3.2.3 Ratios de solvabilité

Le ratio CET 1 s'établit à 18,1 % au 30 juin 2026 contre 17,9 % à fin 2025.

Le ratio de solvabilité globale augmente de 0,9 point à 22,0% à la fin du premier semestre 2026.

	30.06.2026	31.12.2025
Ratio CET 1	18,1 %	17,9 %
Ratio Tier 1	18,1 %	17,9 %
Ratio global	22,0 %	21,1 %

3.3.3 Autres ratios de solvabilité suivis

3.3.3.1 Ratio de levier

Les textes Bâle 3 ont défini un ratio visant à plafonner l'effet de levier. Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres Tier 1 (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition au levier du groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le groupe. Au 30 juin 2026, le niveau du ratio de levier s'élève à 6,6 %, stable par rapport au 31 décembre 2025 ; la hausse des fonds propres étant compensée par l'augmentation de l'exposition de levier sur le semestre.

3.3.3.2 Ratio issu de la Directive sur la résolution bancaire

La Directive sur la résolution bancaire établit un cadre européen pour le redressement et la résolution des établissements de crédit. L'objectif est de diminuer l'impact sur le système financier d'une défaillance bancaire et d'éviter de faire supporter la charge au contribuable.

Elle prévoit l'instauration de ratios Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (MREL), exprimés en actifs pondérés des risques (RWA) ou en exposition totale selon la méthodologie ratio de levier (LRE). Les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés, les dettes seniors non préférées et certaines dettes seniors préférées, d'échéance résiduelle supérieure à un an, sont éligibles au numérateur des ratios MREL.

Le Conseil de Résolution Unique (CRU) a délivré un « waiver » coopératif permettant d'avoir une unique exigence de MREL externe au niveau national du Crédit Mutuel. La conséquence en est l'exemption de MREL externe de l'ensemble des affiliés à l'organe central. De ce fait, le CRU n'a pas notifié d'exigence réglementaire minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (« ratio MREL ») au Crédit Mutuel Arkéa.

Malgré une absence de suivi sur base individuelle, le Crédit Mutuel Arkéa suit un indicateur MREL économique global ainsi qu'un indicateur MREL économique subordonné (excluant les dettes seniors préférées du numérateur). Au 30/06/2026, le Crédit Mutuel Arkéa respecte les seuils fixés dans son cadre d'appétence.



RISQUES

Les facteurs de risques n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2025, en dehors des risques exposés ci-après.

4.1 Facteurs de risque

4.1.1 Risque stratégique

Risques macroéconomique et géopolitique :

Un environnement économique, géopolitique ou financier défavorable pourrait avoir un impact sur le Crédit Mutuel Arkéa et les marchés sur lesquels il opère.

Dans l'exercice de ses activités, le Crédit Mutuel Arkéa est exposé à la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. La détérioration des conditions économiques et de marché pourrait avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes sur le groupe :

- un contexte économique défavorable pourrait se répercuter sur les activités et les opérations clientèles du Crédit Mutuel Arkéa, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunteurs notamment en raison de la détérioration de la capacité financière des entreprises et des ménages ;
- une baisse des cours des titres obligataires et des actions (dans une moindre mesure) pourrait impacter les activités du groupe, notamment ses activités de marché et de gestion d'actifs ;
- les politiques monétaires adoptées en réponse à la conjoncture économique, actuelle ou anticipée, pourraient avoir des effets imprévus sur les marchés, notamment sur les taux d'intérêt et les spreads de crédit, avec des conséquences potentielles sur les activités du Groupe. Ainsi, une dégradation du contexte géopolitique (notamment au Moyen-Orient ou en Ukraine), économique et financier mondial pourrait conduire à des situations contrastées.
 - Une nouvelle dégradation au Moyen-Orient pourrait ainsi accentuer les tensions inflationnistes et inciter les banques centrales à renforcer le durcissement de leurs politiques monétaires, entraînant une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Dans ce contexte, pénalisant la croissance, les investisseurs privilégieraient les actifs plus sûrs, des taux plus élevés exerceraient également une discipline sur l'endettement, incitant les agents privés et publics à modérer leur recours à la dette. Les crédits de trésorerie seraient plus élevés et sélectifs.
 - Une diminution mondiale des perspectives de croissance pourrait conduire les banques centrales à assouplir leur politique monétaire. Combiné à un regain d'aversion au risque, cela maintiendrait des taux d'intérêt bas dans les économies occidentales. Dans cet environnement, les investisseurs se tourneraient vers des actifs plus risqués, favorisant la formation de bulles sur les marchés financiers et immobiliers. Par ailleurs, des taux bas encourageraient un endettement des ménages, des entreprises et des États, augmentant les risques en cas de retournement de marché.

- une perturbation économique majeure (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine européenne de 2011 ou de la crise sanitaire de la pandémie de la Covid en 2020) pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'ensemble des activités du groupe, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés qui rendrait difficile, voire impossible, la vente de certains actifs financiers à leur valeur de marché estimée ;
- des événements politiques et géopolitiques défavorables tels que des catastrophes naturelles, des tensions géopolitiques, des mesures protectionnistes, des crises sanitaires ou sociales ou encore des actes terroristes pourraient augmenter le niveau d'incertitude et impacter de manière ponctuelle ou durable la conjoncture économique dans laquelle évolue Crédit Mutuel Arkéa. De même, les guerres en particulier sont susceptibles de désorganiser les échanges internationaux, de provoquer des hausses brutales des prix de l'énergie et des matières premières, et de générer des effets inflationnistes ou récessionnistes marqués. Ces chocs peuvent altérer durablement la croissance mondiale, peser sur la confiance des ménages et des entreprises, et modifier les conditions de crédit et de financement, avec des répercussions potentielles sur les activités, les marchés et les risques du Crédit Mutuel Arkéa.

Il est difficile d'anticiper la dégradation potentielle de la conjoncture économique, géopolitique ou bien des marchés financiers, et d'en déterminer les impacts précis sur les risques auxquels est exposé Crédit Mutuel Arkéa. Néanmoins, dans un tel cas, les activités, les résultats et la situation financière du groupe s'en trouveraient défavorablement impactés.

Pour autant, le premier semestre 2026 a été marqué par les attaques américaines et israéliennes sur l'Iran. La fermeture du détroit d'Ormuz en riposte a considérablement désorganisé le commerce mondial, les chaînes de valeur et conduit à une augmentation significative du prix de l'énergie. Bien qu'un accord de paix ait été signé le 17 juin entre les belligérants, il ne garantit pas l'absence de reprise du conflit depuis cette date. Ce contexte continue d'alimenter une grande volatilité des marchés et pèse sur la croissance mondiale ainsi que sur les risques de manière générale, compliquant davantage l'environnement économique dans lequel opère le Crédit Mutuel Arkéa.

Au second semestre, en plus des tensions externes, la conjoncture économique française pourrait être dégradée par un renforcement de l'instabilité géopolitique. Par ailleurs, en avril 2027 se tiendront les élections présidentielles françaises et probablement législatives. Dans ce contexte, l'activité pourrait être pénalisée par un manque de visibilité.

Le vote du budget 2027 s'annonce ainsi incertain (comme en 2025 et 2026). La prime de risque française pourrait de nouveau augmenter, et même s'amplifier sous la menace de dégradation par l'agence Moody's de la note souveraine de la

France en équivalent A+ (comme Fitch et S&P avant elle). les taux d'intérêt de long terme pourraient alors de nouveau progresser et peser sur la charge de la dette in fine.

4.1.2 Risque de crédit

Conformément aux normes comptables IFRS 9, le provisionnement intègre les pertes attendues, dès l'octroi. Les modèles de provisionnement des créances saines reposent sur des modèles de projection de taux de défaut en lien avec la macroéconomie (forward looking), des historiques de recouvrement en cas de défaut, ainsi que des facteurs correctifs pour intégrer une dimension prospective sur le risque environnemental.

D'autre part, le Crédit Mutuel Arkéa comptabilise dès que cela est nécessaire, au compte de résultat à la rubrique « coût du risque », des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances.

Le premier semestre 2026 est marqué par une poursuite des défauts sur la clientèle professionnelle du Crédit Mutuel Arkéa relevant encore du rattrapage des défaillances d'entreprises post crise Covid mais aussi du contexte économique et géopolitique qui reste défavorable.

Les provisions B3 ont ainsi progressé en conséquence du fait de nouvelles entrées douteuses tout comme les provisions B1/B2 du fait de scénarios économiques davantage défavorables et d'un durcissement des pondérations en faveur du scénario pessimiste. Cette évolution est portée par le marché des professionnels de l'immobilier et de l'agriculture. La résultante de ce contexte est la hausse du taux de coût du risque clientèle 12 mois glissants sur encours à 0,29 %.

Au 30 juin 2026, le coût du risque s'élève ainsi à 137,1 millions d'euros avec une proportion de taux de coût du risque sur les créances déclassées qui se maintient à un niveau historiquement haut.

L'encours des Non-Performing Loans (NPL) progresse de 7 % sur l'exercice et s'élève à 2 241 M€ au 30 juin 2026, et le taux de NPL du groupe s'établit à 2,03 %.

Encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en M€)

	31/12/2025	30/06/2026
Pertes attendues à 12 mois - Bucket 1	114 058	114 985
Pertes attendues pour la durée de vie - Bucket 2	5 983	6 405
Actifs dépréciés à la clôture ou dès l'acquisition / création - Bucket 3 ou POCI	2 095	2 241
Total	122 136	123 631

4.1.3 Risque opérationnel

Risque informatique

Au cours du premier semestre 2026, certains faits marquants influent sur la dynamique du risque opérationnel au sein du secteur bancaire en France et en Europe, spécifiquement sur la sécurité des systèmes d'information (SSI) et la sécurité financière.

Impacts liés à l'intelligence artificielle avancée (« Mythos » d'Anthropic) et modèles frontières :

L'émergence et les développements rapides des modèles d'intelligence artificielle avancée, dont les séries « Mythos » d'Anthropic, continuent de susciter une attention particulière parmi les experts comme les autorités. La décision prise en mai 2026 par l'administration américaine de suspendre brutalement la commercialisation des modèles Mythos 5 et Fable 5 illustre la puissance inédite de ces outils et l'interventionnisme croissant des gouvernements sur les technologies à fort enjeu stratégique. Cet épisode met en lumière la dépendance potentielle des secteurs bancaires européens et français vis-à-vis d'acteurs extra-européens, et pose la question de la souveraineté technologique, en particulier sur les sujets de SSI et de résilience opérationnelle. Bien que ces modèles ne soient actuellement pas distribués sur le marché européen, ils illustrent la capacité croissante des IA à accélérer la découverte de vulnérabilités et à automatiser la documentation ou l'exploitation de failles existantes, accentuant la fréquence et la rapidité d'apparition de nouvelles menaces informatiques. Les risques principaux résident dans l'utilisation de ces technologies par des

groupes malveillants à des fins offensives, susceptibles d'industrialiser ou d'automatiser davantage certains scénarios d'attaque ciblant les établissements bancaires.

Intensification de la menace cyber dans un contexte géopolitique tendu :

Le premier semestre 2026 se caractérise également par une aggravation de la menace cyber, exacerbée par la dégradation du contexte international, notamment en raison des tensions persistantes autour de l'Ukraine, de l'Iran et de la Palestine. Plusieurs attaques visant directement ou indirectement le secteur bancaire en Europe et en France ont été identifiées au cours de la période. Si aucun incident majeur n'est à relever au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, l'établissement, et en son sein ses experts en sécurité des systèmes d'information, observe néanmoins une multiplication et une sophistication croissantes des attaques, particulièrement en matière de déni de service, de ransomware ou de compromission de la chaîne d'approvisionnement numérique. Ce contexte contribue à renforcer la fréquence des incidents et à accentuer la vigilance réglementaire qui s'exerce sur le secteur.

En synthèse, le premier semestre 2026 se distingue principalement par un accroissement de la fréquence et de l'intensité des menaces cyber, motivé tant par l'automatisation permise par l'IA que par l'accroissement des tensions géopolitiques, sans modification notable du périmètre des menaces mais avec des modalités d'attaque potentiellement plus industrialisées et plus rapides.



COMPTES CONSOLIDÉS

5.1 Comptes consolidés

Bilan

Actif

(en millions d'euros)

	Notes	30.06.2026	31.12.2025
Caisse, banques centrales	1	12 652	12 290
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	2 024	1 973
Instruments dérivés de couverture	3	290	317
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	11 769	11 314
Titres au coût amorti	5	1 689	1 556
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	15 109	15 146
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	93 974	93 141
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 2 332	- 2 381
Placements financiers des activités d'assurance	7	72 225	74 350
Actifs des contrats d'assurance émis	13	-	-
Actifs des contrats de réassurance détenus	13	125	122
Actifs d'impôts courants		203	231
Actifs d'impôts différés		260	251
Comptes de régularisation et actifs divers		1 315	1 215
Actifs non courants destinés à être cédés		13	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		237	238
Immeubles de placement		128	127
Immobilisations corporelles		463	451
Immobilisations incorporelles		853	809
Ecarts d'acquisition	8	457	457
TOTAL DE L'ACTIF		211 451	211 604

Passif

(en millions d'euros)

	Notes	30.06.2026	31.12.2025
Banques centrales	9	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	3 216	2 847
Instruments dérivés de couverture	3	98	89
Dettes représentées par un titre	11	28 131	28 258
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9	5 033	5 120
Dettes envers la clientèle	12	93 291	91 938
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 839	- 879
Passifs d'impôts courants		59	153
Passifs d'impôts différés		424	416
Comptes de régularisation et passifs divers		6 984	11 621
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		8	-
Passifs des contrats d'assurance émis	13	61 905	58 993
Passifs des contrats de réassurance détenus	13	-	-
Provisions	14	311	284
Dettes subordonnées		2 241	2 279
Capitaux propres totaux		10 589	10 485
Capitaux propres part du Groupe		10 586	10 466
Capital et réserves liées		3 259	3 182
Réserves consolidées		7 306	7 045
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 209	- 211
Résultat de l'exercice		230	450
Intérêts minoritaires		3	19
TOTAL DU PASSIF		211 451	211 604

Compte de résultat

Compte de résultat (en millions d'euros)	Notes	30.06.2026	30.06.2025
Intérêts et produits assimilés	17	2 186	2 174
Intérêts et charges assimilées	17	- 1 732	- 1 853
Commissions (produits)	18	554	480
Commissions (charges)	18	- 141	- 119
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19	72	76
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20	6	13
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	21	-	-
Produits nets des activités d'assurance	22	281	248
Produits des contrats d'assurance émis		626	612
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis		- 379	- 373
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus		- 7	- 29
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance		1 711	870
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis		- 1 671	- 833
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus		2	2
Produits des autres activités	23	151	166
Charges des autres activités	23	- 39	- 39
PRODUIT NET BANCAIRE		1 338	1 148
Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		-	-
PRODUIT NET BANCAIRE y compris gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		1 338	1 148
Charges générales d'exploitation	25	- 811	- 726
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		- 67	- 58
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		461	364
Coût du risque de crédit	26	- 137	- 87
RESULTAT D'EXPLOITATION		324	276
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	11	3	5
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	0	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT AVANT IMPOTS		327	281
Impôt sur les bénéfices	28	- 98	- 82
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RESULTAT NET		230	199
dont Intérêts minoritaires		0	3
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		230	196

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	30.06.2026	30.06.2025
Résultat net		230	199
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		11	41
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables (nets d'impôts)		0	0
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance		0	0
Réévaluation des contrats d'assurances et de réassurance en capitaux propres recyclables		- 1	3
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises MEE (nets d'impôts)		0	1
Eléments recyclables en résultat net		10	45
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies (nets d'impôts)		0	- 2
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat (nets d'impôts)		- 8	- 2
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (nets d'impôts)		- 3	89
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance		3	- 4
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables		0	0
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		0	0
Eléments non recyclables en résultat net		- 8	81
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2	126
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		232	326
dont part du Groupe		232	323
dont part des intérêts minoritaires		-	3

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2024	3 045	6 835	- 357	395	9 918	13	9 931
Augmentation / réduction de capital	102	-	-	-	102	-	102
Affectation du résultat 2025	-	395	-	- 395	-	-	-
Distribution 2025 au titre du résultat 2024	-	- 80	-	-	- 80	-	- 80
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3 147	7 150	- 357	-	9 940	13	9 953
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	- 113	126	-	13	-	13
Résultat du premier semestre 2025	-	-	-	196	196	3	199
Sous-total	3 147	7 037	- 231	196	10 149	16	10 165
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	2	-	-	2	-	2
Autres variations	-	9	-	-	9	-	9
Capitaux propres au 30 juin 2025	3 147	7 048	- 231	196	10 160	16	10 176
Augmentation / réduction de capital	34	-	-	-	34	-	34
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3 181	7 048	- 231	196	10 194	16	10 210
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	1	21	-	22	-	22
Résultat du second semestre 2025	-	-	-	254	254	3	257
Sous-total	3 181	7 049	- 210	450	10 470	19	10 489
Autres variations	-	- 4	-	-	- 4	-	- 4
Capitaux propres au 31 décembre 2025	3 181	7 045	- 210	450	10 466	19	10 485
Augmentation / réduction de capital	77	-	-	-	77	-	77
Affectation du résultat 2025	-	450	-	- 450	-	-	-
Distribution 2026 au titre du résultat 2025	-	- 62	-	-	- 62	-	- 62
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	- 126	-	-	- 126	- 15	- 141
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3 258	7 307	- 210	-	10 355	4	10 359
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	1	-	1	-	1
Résultat du premier semestre 2026	-	-	-	230	230	-	230
Sous-total	3 258	7 307	- 208	230	10 587	4	10 591
Autres variations	-	- 1	-	-	- 1	- 1	- 2
Capitaux propres au 30 juin 2026	3 258	7 306	- 208	230	10 586	3	10 589

Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	230	199
Impôt	98	82
Résultat avant impôt	327	281
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	79	70
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 1	- 1
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	127	38
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	- 3	- 5
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	49	- 10
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	2 378	889
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	2 628	981
Opérations interbancaires	- 458	- 1 395
Opérations avec la clientèle	821	- 1 129
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	888	- 2 950
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	- 4 598	141
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	4	- 8
Impôts versés	- 165	1
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 3 508	- 5 338
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	- 552	- 4 076
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	- 155	- 32
Immeubles de placement	3	6
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 137	- 129
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 289	- 155
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	19	28
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 060	430
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	1 079	458
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	238	- 3 773
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	- 552	- 4 076
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 289	- 155
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 079	458
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	12 416	10 163
Caisse, banques centrales (actif & passif)	12 290	10 232
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	126	- 69
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	12 655	6 390
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 9)	12 652	6 496
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1: 7c et 9)	3	- 106
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	239	- 3 773

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

Comptes consolidés 30 juin 2026

Normes comptables appliquées

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date⁽¹⁾.

Le contenu des présents états financiers a été déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire condensée.

Au 30 juin 2026, le groupe applique les normes en vigueur au 1^{er} janvier 2026 adoptées par l'Union Européenne. Le groupe n'a pas anticipé l'application d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2026 n'est qu'optionnelle.

Amendements applicables au 1^{er} janvier 2026

Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers :

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Ils sont applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.

Ces amendements apportent des précisions sur l'évaluation du caractère « basique » des flux contractuels d'un actif financier, notamment en présence de clauses conditionnelles dont la réalisation dépend d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Le Groupe a développé une offre de produits en lien avec les enjeux de durabilité, parmi lesquels des prêts et des titres dont les caractéristiques financières évoluent en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs en matière sociale, environnementale ou de gouvernance par l'emprunteur. Ces clauses contingentes sont susceptibles de déclencher [une diminution ou une majoration] du taux de rémunération de l'instrument dans une fourchette comprise entre 0 et +40 bps, modifiant par la même les flux de trésorerie associés à l'instrument.

Au 30 juin 2026, l'ensemble de ces instruments répondent au critère de prêt basique et sont comptabilisés au coût amorti.

Ces amendements requièrent également la communication d'informations complémentaires concernant les instruments de capitaux propres désignés comme évalués à la juste valeur par capitaux propres et les actifs et passifs assortis de clauses conditionnelles.

Les éléments quantitatifs liés à ces amendements seront présentés dans les états financiers complets présentés au 31 décembre 2026.

Enfin, ces amendements précisent les modalités de décomptabilisation des actifs et passifs financiers et introduisent une option comptable pour la décomptabilisation de passifs financiers réglés au moyen de systèmes de paiement électronique.

Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendante de sources naturelles :

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendante de sources naturelles. Ils sont applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.

Les amendements visent notamment à préciser les conditions d'application de l'exemption « pour usage propre » qui permet, sous conditions, d'exclure du champ d'application de la norme IFRS 9 certains contrats de livraison d'électricité provenant de sources naturelles.

Le groupe n'a pas de contrat significatif de livraison d'électricité provenant de sources naturelles.

Normes adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées

Nouvelle norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » :

L'Union Européenne a adopté la nouvelle norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », qui remplacera la norme IAS 1 à partir du 1er janvier 2027.

Cette nouvelle norme reprend en grande partie les exigences d'IAS 1. Les nouvelles exigences concerneront particulièrement la présentation du compte de résultat, les informations présentées au titre des mesures de performance définies par la direction et l'agrégation ou la désagrégation des informations quantitatives présentées dans les états financiers.

Les impacts pour le groupe sont en cours d'évaluation.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Le groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018 pour ses activités banque et assurance.

Le groupe applique pour ses activités d'assurance la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020 et adoptée par l'Union européenne en novembre 2021.

(1) Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing_fr?prefLang=fr

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les changements climatiques et environnementaux,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation,
- l'évaluation actualisée et probabilisée des passifs et actifs d'assurance par groupes de contrats,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Description du scénario économique de référence :

Le scénario économique de référence retenu pour l'arrêté du 30 juin 2026 s'appuie sur les principales hypothèses ci-après.

Le scénario central, validé en juin 2026, se base sur une révision à la baisse des perspectives économiques, en raison du déclenchement de la guerre au Moyen-Orient, fin février. Il prévoit la conclusion d'un accord permettant, a minima, la réouverture du détroit d'Ormuz au cours de l'été 2026.

Globalement, la guerre en Iran et l'envolée des cours des matières premières énergétiques engendrent un nouveau choc conjoncturel pour les pays de la zone euro, avec (i) une hausse des taux d'intérêt, (ii) un resserrement des marges des entreprises et (iii) une dégradation du pouvoir d'achat des ménages. Les incertitudes géopolitiques favorisent également (iv) l'attentisme, en pesant sur la confiance. Ces vents contraires s'accumulent dans un contexte déjà dégradé pour la zone euro. En particulier, les exportations européennes ralentissent tendanciellement, pénalisées par les tarifs douaniers américains et un recul des parts de marché, en partie lié à la forte détérioration de la compétitivité-prix du Vieux Continent.

En France, la croissance du PIB diminuerait en 2026 pénalisée par les effets de la guerre en Iran, mais également en raison d'un net coup de frein de l'activité au 1er trimestre 2026. En perspective, la demande intérieure resterait fondamentalement en sous-régime, grevée par un contexte international défavorable ainsi que par les incertitudes domestiques. En particulier, l'instabilité politique serait vive à l'approche de l'élection présidentielle de 2027. Dans ce contexte, la croissance se redresserait modérément en 2027 (+ 0,8 %) avant de converger vers 1,0 % à l'horizon 2028. Globalement, le redressement tendanciel de l'économie interviendrait dans le sillage de la consommation et de l'investissement privé. Il serait également porté par l'amélioration des exportations. Malgré les vents contraires, l'emploi resterait résilient avec une stabilisation anticipée du taux de chômage, après un pic attendu autour de 8,3 % fin 2026 (8,1 % au 1er trimestre 2026). Du côté des prix à la consommation (IPC), l'inflation diminuerait lentement sous le seuil des 2 % au second semestre 2026, après le pic enregistré en mai dernier (+ 2,4 %). Ce reflux traduirait principalement le repli des prix énergétiques par rapport aux plus hauts observés au printemps.

Parmi les principaux aléas pesant sur le scénario :

- aléas de croissance : un regain de tensions autour des grands enjeux internationaux pourrait retarder la reprise de la confiance et affecter davantage le commerce extérieur. Les risques sont particulièrement prononcés autour du Moyen-Orient, en raison de potentielles pénuries autour de certaines matières premières stratégiques. De plus, une aggravation de la crise budgétaire en France ou une crise de la dette souveraine, ailleurs dans le monde, pourraient également nuire à la confiance et exercer une pression haussière sur les taux d'intérêt européens. En revanche, si les mesures de soutien allemandes sont mises en œuvre plus rapidement que prévu, leur impact pourrait se diffuser plus rapidement au sein de la zone euro.
- aléas sur les prix : les incertitudes autour de la guerre en Iran constituent des facteurs de risque prédominants, en particulier les questions de la durée du conflit, de son intensité ou d'un potentiel embrasement de la région. Un conflit plus violent qu'anticipé pourrait propulser les prix des matières premières vers de nouveaux sommets et renforcer la transmission du choc exogène aux prix domestiques. Par ailleurs, une nouvelle escalade commerciale entre l'Union européenne et les Etats-Unis pourrait se traduire par la mise en place, en Europe, de droits de douane sur les importations en provenance des Etats-Unis, exerçant une pression haussière sur les prix des biens importés. A contrario, le déroutage des importantes surcapacités de production chinoises, du marché américain, désormais restreint, vers l'Europe pèserait sur les prix des biens, contribuant à faire plonger l'inflation plus largement sous la cible de la BCE. Enfin, la persistance d'une activité en sous régime, en raison par exemple d'une confiance durablement dégradée, contribuerait à ramener plus rapidement que prévu l'inflation sous la cible de la BCE : l'atonie de l'activité entraînerait une dégradation plus marquée du marché du travail et accentuerait la concurrence entre les entreprises, contraintes de restreindre leurs marges.

Instruments financiers

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et vente » ou « Autres » ;
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits observables, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais s'appuie sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité des actifs.

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Ce modèle est également celui retenu pour les activités de gestion de leur portefeuille pour compte propre par les entités d'assurance.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent, incluse dans les intérêts, est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

S'agissant des actifs financiers dont la rémunération est indexée sur les critères ESG, une analyse est effectuée afin de vérifier que les changements de flux de trésorerie attendus reflètent un changement du risque de crédit qui n'introduit pas d'effet levier.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable), les titres de capitaux propres et les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre ; ou
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable.

Cette option de comptabilisation à la juste valeur par résultat est appliquée aux actifs sous-jacents liés à un contrat d'assurance avec participation directe et répondant favorablement au test SPPI.

Par défaut, les titres de capitaux propres sont également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêt, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en matière de couverture.

Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées depuis le 1er janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Le groupe traite principalement des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles) notamment de taux et classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions-cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) à chaque transaction de dérivés.

A travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

Selon la norme IAS 32, pour qu'une entité puisse procéder à la compensation comptable, le droit de compenser les montants comptabilisés doit être exécutoire en toute circonstance, tant dans le cadre des activités normales qu'en cas de défaut d'une des parties. Dans ce cadre, le Groupe inscrit à son bilan le montant net des instruments financiers conclus avec certaines chambres de compensation dès lors que les conditions prévues par la norme sont remplies. Ainsi les montants sont compensés pour les opérations qui le nécessitent.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment - DVA) et l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la juste valeur des dérivés (Credit Value Adjustment - CVA).

Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut.

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (Credit Default Swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition nette attendue du groupe vis-à-vis de l'ensemble des contreparties, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 30 juin 2026 est de 3,6 M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 % ; et
- si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Risques couverts

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, en intervenant via des dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

Le groupe couvre essentiellement le risque de taux, via la micro-couverture, ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La gestion globale du risque de taux est explicitée dans les facteurs de risques, au sein de la partie « Risques structurels de taux et de liquidité », tout comme les autres risques qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, et vise généralement à transformer synthétiquement un instrument à taux fixe en un instrument à taux variable.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation du risque couvert. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse ; les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. Conformément à IAS 39, la réévaluation est comptabilisée à l'actif pour la couverture d'actifs financiers et au passif pour la couverture de passifs financiers.

L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. Les relations de couverture doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants à partir de la dernière date à laquelle l'efficacité de la couverture a été constatée.

La couverture de flux de trésorerie ainsi que la couverture d'investissements nets en devises ne sont pas utilisées par le groupe.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ces instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les instruments de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irrévocable est opéré, transaction par transaction, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du groupe sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Les titres de dettes (à taux fixe ou variable) qui respectent les critères édictés précédemment sont également comptabilisés au coût amorti.

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les actifs financiers sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

En ce qui concerne les prêts, les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne une novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres
- les créances de location
- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

- Bucket 1 : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et enregistrée dès la comptabilisation de l'actif financier.
- Bucket 2 : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.
- Bucket 3 : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée. Dans ce cas de figure, l'ensemble des créances portées par un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun en défaut est systématiquement affecté en Bucket 3, et fait unitairement l'objet d'une provision affectée pour dépréciation de créance.

Les principaux critères conduisant à déclasser en défaut une contrepartie ou un groupe d'emprunteur (obligor) sont les suivants :

- La connaissance d'une procédure collective, d'une procédure de rétablissement personnel, l'information de la recevabilité d'une procédure de surendettement ou de procédures équivalentes liées à des législations étrangères ;
- Un recouvrement amiable devenu impossible ;

- La contagion du défaut selon les règles retenues dans le cadre de la réglementation bâloise ;
- Un doute sur la capacité du débiteur à honorer tout ou partie de ses engagements ;
- Pour les crédits considérés comme restructurés : un impayé de plus de trente jours ou une nouvelle mesure de restructuration ;
- Un arriéré emprunteur de plus de 90 jours.

En matière d'arriéré, les règles retenues par le groupe sont les suivantes :

- un incident (irrégulier ou impayé) est constaté sur un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun ;
- l'arriéré est la somme des tous les montants en incident dus par cet emprunteur ou le groupe d'emprunteurs auprès de l'ensemble des entités prêteuses du Crédit Mutuel Arkéa dès le 1er centime d'euro ;
- pour le décompte du nombre de jours d'arriéré un seuil de matérialité est appliqué. Le franchissement du seuil est constaté lorsque ses 2 composantes sont dépassées :
 - une composante absolue avec un seuil (capital + intérêts) de 100 € pour la clientèle Retail et de 500 € pour la clientèle non retail,
 - une composante relative avec un seuil de 1 % appliqué au ratio Arriéré / Montant total des engagements bilan de l'emprunteur ou groupe d'emprunteurs.
- la notion de période probatoire se définit comme une durée minimum de maintien en défaut à partir de l'extinction des critères réglementaires de défaut. La période probatoire est de 3 mois minimum.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur les modèles développés pour les besoins prudentiels :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse » retail ou corporate, reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque, et rendus possibles en raison d'un nombre de défauts suffisant pour une modélisation (High Default Portfolio), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts en raison du faible nombre de défaut (LDP) : grands comptes, banques, collectivités, souverains, financements spécialisés.

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

Critères quantitatifs

Les seuils quantitatifs de passage en bucket 2 pour les portefeuilles LDP et HDP sont présentés ci-dessous.

Courbe frontière HDP :

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à l'arrêté.

Le groupe utilise la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté, évalué par une PD en date d'arrêté inférieure à 0,3 %.

Au-delà de ce niveau, la courbe frontière tient compte de PD fixées :

- à 3 fois la PD à l'octroi, pour les PD en date inférieures à 2 %,
- 4 points au-dessus de la PD à l'octroi, pour les PD en date supérieures à 2 %.

Ainsi, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 1 % passera en bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêté est supérieure à 3 %. De même, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 3 % passera en bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêté est supérieure à 7 %.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur deux corrélations pour démontrer que les taux de défaut (TD) 12 mois sont prédictifs des TD à maturité et justifier ainsi que l'augmentation significative de risque s'évalue à partir de la probabilité de défaut à 12 mois. Il s'agit d'une part d'une corrélation en vision statique entre TD 12 mois et les TD multi-maturités cumulés (cette étude de corrélation a été conduite au moment de la FTA IFRS 9 et est reconduite tous les ans), et, d'autre part d'une corrélation en vision dynamique entre le TD 12 mois et le TD marginal de chaque maturité.

Matrice LDP :

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté.

Notes à l'octroi	Notes seuil passage en B2
de A+ à B-	D+
C+	D-
de C- à D-	E+

Ainsi, un contrat avec une note à l'octroi de B+ passera en Bucket 2 dès lors que la note en date d'arrêté est inférieure ou égale à D+.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives les critères qualitatifs suivants :

- L'existence d'un incident de plus de 30 jours permet dans tous les cas au groupe d'apprécier l'évolution significative du risque de crédit avec un passage en Bucket 2,
- Les encours restructurés font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 et ne peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 que sous réserve de l'observation d'une période probatoire de 24 mois,
- S'agissant du portefeuille titres, les encours « sensibles » notés en « Speculative grade » (cotation inférieure ou égale à D+) font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 alors que les instruments financiers à risque de crédit faible classés en « Investment grade » (cotation entre A+ et C-) restent en Bucket 1.
- Une évaluation experte constatant une détérioration notable du risque de crédit sur un dossier constitue un critère clé pour déclassement en bucket 2.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- la probabilité de défaut du débiteur ;
- la perte en cas de défaut du débiteur (c'est-à-dire le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut) ;
- l'exposition du Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à terminaison pour le bucket 2.

Ces paramètres sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

Les garanties sont prises en compte dans l'estimation des flux futurs recouvrables lorsqu'elles font partie intégrante des modalités contractuelles des prêts sur lesquels portent ces garanties et qu'elles ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut sont statistiquement significatifs, sur les modèles homologués en méthode IRBA (Internal Ratings-Based Approach) ;
- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut ne sont pas statistiquement significatifs, sur une échelle de probabilité de défaut externe.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats ;
- les portefeuilles LDP, sur des niveaux réglementaires.

Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

La dimension prospective est prise en compte dans les paramètres Probabilité de Défaut (PD) et Perte en cas de défaut (LGD), à travers la notion de "Forward Looking". Le Forward Looking impacte à la fois :

- la valeur des PD aux différentes maturités, les valeurs de LGD et les grilles de provisionnement statistiques du B3
- et l'affectation par bucket des encours : en effet, l'application de paramètres forward looking aura un impact sur l'analyse de la dégradation significative et par conséquent sur l'affectation par bucket.

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques.

La dimension prospective intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales pour définir son scénario économique de référence. Un volet climatique est intégré dans les scénarios économiques. Il s'agit de valoriser le risque de transition dans les données macro-économiques.

L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires ou contextuelles qui affecteraient avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Bucket 3 : comptabilisation

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. Pour le contentieux, l'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Le poste "Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance" comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation du risque de crédit pour les placements financiers des activités d'assurance, tels que défini par IFRS 9 :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements soumis à dépréciation IFRS 9.
- les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats présentant des pertes de crédit avérées en date de comptabilisation initiale (origination ou acquisition). Ces actifs financiers doivent faire l'objet d'une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

A date d'arrêté, ces contrats sont identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Calcul des pertes de crédit attendues au 30 juin 2026

Des modèles reliant des données macroéconomiques et les taux de défaut observés permettent de disposer d'une vision prospective du risque (Forward Looking) et ce, pour chaque scénario pris individuellement. Les probabilités de défaut retenues sont une expression pondérée des probabilités de défaut propres à chaque scénario selon leur probabilité d'occurrence

Le dispositif de provisionnement du portefeuille est maintenu :

- les modèles et processus d'identification du risque de crédit, qui composent le système de notation interne (SNI), demeurent efficaces dans le contexte économique actuel,
- le groupe est doté d'un dispositif d'alertes précoces qui permet d'anticiper et de détecter des signes avant-coureurs de fragilité des clients,

- les paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues, probabilités de défaut, facteurs de conversion de crédit et pertes en cas de défaut ont été mis à jour, en application de la méthodologie en place,
- la pondération du scénario stressé est passée à 30 % et celle du scénario positif reste à 5 %, la pondération du scénario central étant quant à elle abaissée à 65 %.

Concernant la perte en cas de défaut, la segmentation a été affinée pour tenir compte des dynamiques de risque récemment observées tout en garantissant un bon niveau de stabilité temporelle.

Pour information, un test de sensibilité d'une pondération à 100 % du scénario pessimiste a été réalisé. Dans cette hypothèse, une dotation supplémentaire au coût du risque de 60 M€ serait à effectuer. L'amplitude de cette dotation se justifie par la sévérité des hypothèses retenues dans la définition du scénario pessimiste. Au contraire, une pondération à 100 % du scénario central impliquerait une reprise de 25 M€ de provisions, ce qui démontre le caractère prudent des hypothèses de pondération des scénarios retenues par le Crédit Mutuel Arkéa.

En sus du risque de transition valorisé dans les scénarios macro-économiques, un overlay couvrant les risques climatiques est maintenu depuis le 31 décembre 2024. L'overlay, reposant sur les scénarios du NGFS, traduit l'exposition spécifique de certains secteurs au risque de transition et au risque physique. Il s'établit au 30 juin 2026 à 22,4 M€.

Depuis 2025 le Crédit Mutuel Arkéa a établi un overlay sectoriel économique conjoncturel couvrant l'anticipation d'une dégradation des secteurs identifiés comme à risque. En juin 2026 cet overlay s'établit à 53,9 M€ au titre de ce risque sur les secteurs d'activité identifiés comme à risque conjoncturel.

De même, afin de tenir compte de la fraude externe dans le provisionnement du risque frontière, un overlay permettant d'anticiper le risque attendu associé à la fraude a été comptabilisé à hauteur de 3,7 M€ pour 2026.

Dans un contexte national qui demeure instable et face à l'intensification des incertitudes internationales, la provision destinée à couvrir les risques d'un environnement géopolitique incertain est portée à 35 M€ au 30 juin 2026.

Le Crédit Mutuel Arkéa maintient par ailleurs un overlay pour couvrir la gestion du risque modèle pour un niveau de provision de 16,5 M€.

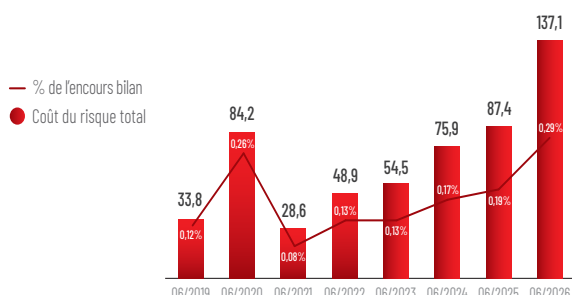
L'encours des Non Performing Loans (NPL) progresse de 147 M€ sur le semestre et s'élève à 2 241 M€ au 30 juin 2026. Cette évolution est portée par l'entrée en défaut de nouveaux dossiers significatifs, partiellement compensée par des retours en sains. Le taux de NPL sur l'encours global de la clientèle est en augmentation à 2,03 %.

Encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en M€)

	30/06/2025	31/12/2025	30/06/2026
Pertes attendues à 12 mois - <i>Bucket 1</i>	112 426	114 058	114 985
Pertes attendues pour la durée de vie - <i>Bucket 2</i>	8 332	5 983	6 405
Actifs dépréciés à la clôture ou dès acquisition/création - <i>Bucket 3</i> et POCI	1 962	2 095	2 241
Total	122 720	122 136	123 631

Le coût du risque s'élève à 137 M€ au 30 juin 2026. Le coût du risque annualisé s'établit à 29 points de base des encours de crédit à la clientèle.



Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Cette option est également retenue pour les contrats purs unités de compte (ne comportant pas de support Euro) commercialisés par Suravenir.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables » pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour la variation de valeur.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, dettes senior non préférées).

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Dettes renégociées

La renégociation d'une dette avec le même emprunteur peut s'analyser en fonction des circonstances comme une modification ou une extinction de dette.

Lorsqu'une dette financière peut être modifiée avec le même emprunteur parce qu'on en ajuste la durée, le taux ou les conditions contractuelles, la norme requiert d'apprécier le caractère substantiel de cette modification (seuil de 10 %). Cet examen s'effectue sur la base d'un test quantitatif qui peut être complété d'un test plus qualitatif de l'opération.

Le test quantitatif consiste à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions actualisées au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restants dus du passif initial.

Le test qualitatif vient compléter le test quantitatif lorsque son résultat ressort à moins de 10 %. Il permet notamment de prendre en considération une évolution significative du profil de risque de la dette (par exemple changement de la devise de la dette, nature du taux d'intérêt ou rallongement très significatif de la maturité de la dette) qui ne serait pas bien prise en compte via le test quantitatif, et d'analyser, le cas échéant, l'opération comme une extinction.

Une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

Contrats d'assurance et de réassurance

Le groupe applique la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et ses amendements adoptés par l'Union Européenne le 19 novembre 2021.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- Évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- Reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leurs marges est modifiée pour être étalée sur la durée de la couverture ;
- Présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont présentés en diminution du Produit Net Bancaire parmi les charges de services d'assurance et n'affectent pas le total des frais généraux dans le compte de résultat consolidé.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Séparation des composantes

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèvent du champ d'application d'une autre norme, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants sont à comptabiliser séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;

- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

Le groupe présente une composante d'investissement non séparée sur les contrats d'épargne et de prévoyance individuelle-vie entière à l'exception des garanties optionnelles, de prévoyance individuelle et avec sortie de rente obligatoire (capital accumulé sur le contrat en phase de constitution).

Regroupement de contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres.

Les principaux portefeuilles identifiés par le groupe sont les suivants :

Portefeuilles	
Vie	Epargne, Epargne Retraite, PERP, Vie entière et obsèques
Prévoyance	Emprunteur collectif, Emprunteur individuel, Prévoyance individuelle, Dépendance
Dommages	Assurance santé, Automobile, Multi Risques Habitation, Protection Juridique, Moyens de paiement

Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance émis est comptabilisé à compter du début de couverture du groupe de contrats (existence de l'exigibilité de paiement par l'assuré). Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, il s'agit de la date à laquelle il devient déficitaire.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale.

Enfin, la norme IFRS 17 stipule que chaque groupe de contrats doit être subdivisé en cohortes annuelles (pas plus de douze mois d'intervalle entre les dates d'émission des contrats). Cependant, la Commission Européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents.

Le groupe utilise cette exemption optionnelle sur ses contrats vie et épargne retraite car ils comportent des éléments de participation directe pour lesquels les risques et les flux de trésorerie sont partagés entre différentes générations d'assurés. Ces contrats d'assurance vie sont également gérés de manière intergénérationnelle afin d'atténuer l'exposition aux risques de taux d'intérêt et aux risques de longévité.

De manière générale, les portefeuilles de contrats sont déterminés par le groupe en utilisant la ligne de produits pour identifier les contrats d'assurance exposés à des risques similaires.

Les contrats d'épargne retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

Modèles d'évaluation

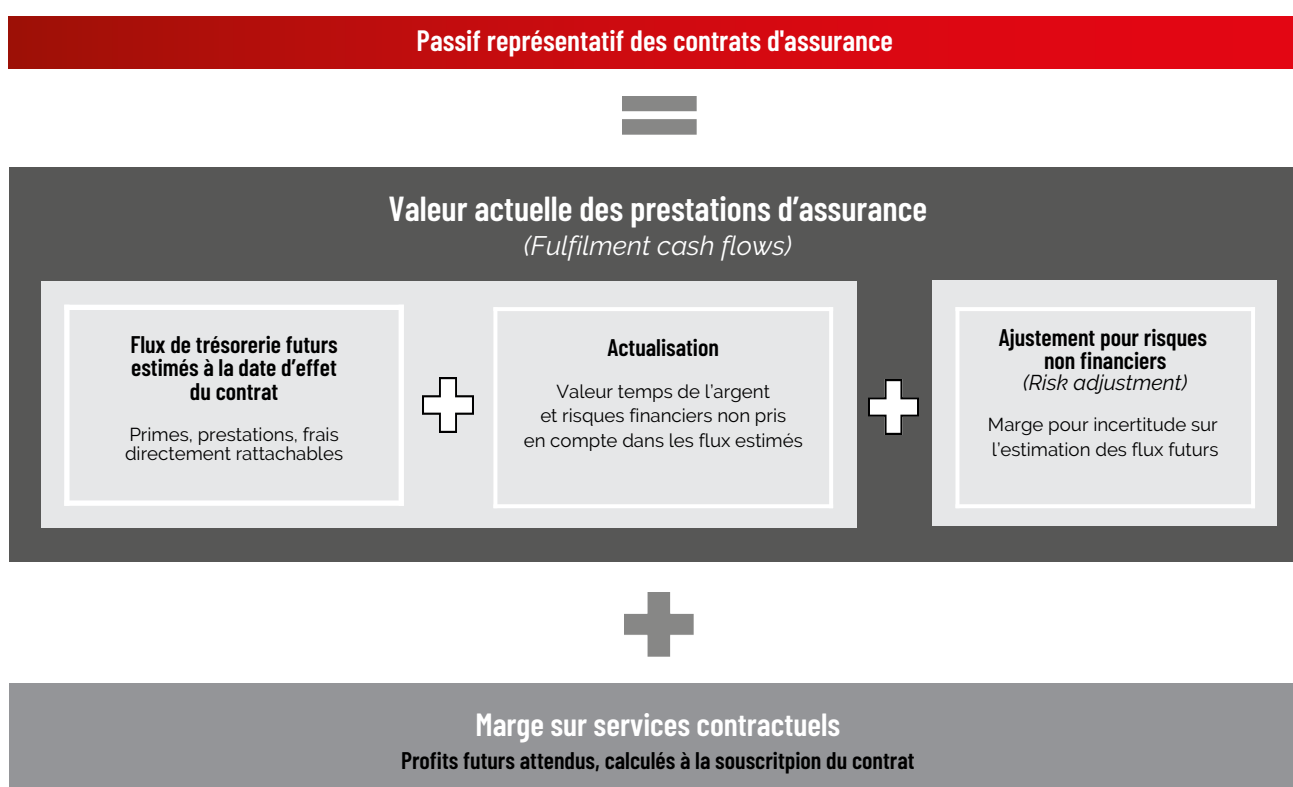
Modèle général applicable aux contrats d'assurance émis

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif repose sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« Building Blocks Approach ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, un ajustement pour risque et une marge sur services contractuels.

Ce modèle général est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance de prévoyance emprunteur, de prévoyance individuelle et de dépendance.

Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur d'un groupe de contrats d'assurance émis correspond à la somme des éléments suivants :



Flux de trésorerie futurs estimés

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

Actualisation

La norme IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance.

La courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est une courbe de taux sans risque ajustée pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union Européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

30/06/2026							30/06/2025						
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans	
Epargne, Retraite et Vie Entière													
EUR	3,36 %	3,39 %	3,62 %	3,87 %	3,66 %	3,56 %	2,93 %	3,20 %	3,55 %	3,77 %	3,70 %	3,62 %	
Prévoyance Emprunteur et Prévoyance individuelle													
EUR	2,59 %	2,63 %	2,85 %	3,10 %	3,10 %	3,13 %	1,90 %	2,17 %	2,52 %	2,75 %	2,80 %	2,89 %	

Ajustement pour risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est défini comme étant l'ajustement des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter l'indemnité que le groupe exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Le groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 70 % pour les contrats vie, épargne retraite ainsi que prévoyance et un quantile de 75 % pour les contrats de dépendance.

Marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de couverture du contrat d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent.

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

Variations relatives aux services futurs	Comptabilisées en contrepartie de la CSM ou résultat d'assurance en cas de contrats déficitaires
Variations relatives aux services courants ou passés	Comptabilisées en résultat d'assurance
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs	Comptabilisées en résultat financier d'assurance ou en capitaux propres pour l'effet de la variation du taux d'actualisation

A cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- De l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats,
- Des intérêts capitalisés au taux d'actualisation à l'origine utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge,
- De la réestimation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs notamment la valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services

Pour les contrats prévoyance emprunteur, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la valeur assurée qui est déterminée par la notion de capitaux sous risques (CSR) assurés (toutes garanties confondues sans aucune pondération).

Pour les contrats prévoyance individuelle hors vie entière, l'unité de couverture utilisée est le nombre de contrats.

Evaluation ultérieure

Les hypothèses courantes utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture.

La valeur comptable au bilan du groupe de contrat d'assurance est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- Le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution futurs réestimés (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à date de clôture ;
- Le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur réestimée à date des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payées à date de clôture.

L'estimation des flux de trésorerie et l'ajustement pour risque non financier qui couvre l'incertitude de cette évaluation constituent les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance actualisés à date de clôture.

d'assurance fournis sur la période de couverture restante hors estimations des montants à régler sur les sinistres déjà survenus, les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues et sur les composantes d'investissement au cours de la période pour services futurs ainsi que les variations de l'ajustement au titre du risque non financier,

- Du montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services d'assurance prévus aux contrats d'assurance au cours de la période.

Une quote-part du montant de la marge ainsi réactualisée est alors enregistrée en résultat en représentation de la couverture assurantielle fournie au titre du groupe de contrats au cours de la période. Dans le cas de contrats qui deviennent déficitaires, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats déficitaires qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation des contrats d'assurance de prévoyance et dépendance. Ainsi, la charge de désactualisation est enregistrée en résultat sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres.

Modèle général adapté pour les contrats avec participation directe (Approche « commissions variables » - Variable Fee Approach

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a le droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Ce modèle général adapté est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance vie, épargne retraite.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

Les principales adaptations du Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. A chaque date d'arrêté, cette part dans la variation de la période est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats,

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assuré. A chaque date d'arrêté, cette part dans la variation de la période est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance,
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs, sauf dans la mesure où l'option d'atténuation des risques est appliquée afin d'exclure de la marge sur services contractuels les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de trésorerie d'exécution (option non appliquée par le groupe). Dans le cas où elles se rapportent aux services courants ou passés, ces variations à enregistrer sont également enregistrées en résultat d'assurance.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, le groupe applique l'amendement IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs en valeur de marché par résultat afin de neutraliser les non-concordances comptables avec les passifs d'assurance évalués sous le modèle des commissions variables, le résultat financier de ces contrats est nul.

Il est également prévu d'appliquer les amendements à IAS 32 et IFRS 9 qui permettent de maintenir au bilan les actifs financiers émis par le groupe qui sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs évalués en valeur de marché par résultat.

Les contrats d'assurance évalués sous ce modèle incluent une composante d'investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats, les ajustements liés aux écarts d'expérience sur la période sont intégrés à la marge sur services contractuels.

Pour les contrats d'assurance vie et épargne retraite, la courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est déterminée selon une approche ascendante (bottom up) : cette approche consiste à ajouter à une courbe de taux sans risque une prime d'illiquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents, à savoir essentiellement le portefeuille obligataire.

L'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne actualisée revenant aux assurés (somme des provisions mathématiques rattachées à chaque contrat), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Approche simplifiée (Approche « de répartition des primes » - Premium Allocation Approach) - Option

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ce modèle simplifié est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance dommages.

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition). Le groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Le groupe applique l'option d'une comptabilisation en charges des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an.

Le passif pour les sinistres survenus est évalué selon le modèle général.

L'ajustement pour risque non financier est déterminé à partir d'une approche par quantile fondée sur un niveau de confiance de 75 % pour les contrats d'assurance dommages.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages.

Evaluation des traités de réassurance détenus

Les traités de réassurance détenus sont divisés et comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance émis, ils sont évalués par le groupe sous le modèle général et modèle simplifié.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des traités de réassurance détenus est estimée en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Dans le cas où le traité de réassurance détenu vient immédiatement compenser les pertes d'un groupe de contrats déficitaires sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Traitement des frais internes

En tant que conglomérats de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges des contrats d'assurance la part des frais généraux des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance et modifiant la reconnaissance en résultat des marges internes désormais étalées sur la durée de la prestation d'assurance (au rythme de relâchement de la CSM) sur le périmètre bancaire conformément à la norme IFRS 17.

Les frais des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance sont estimés sur la base d'un modèle analytique.

Présentation au bilan et compte de résultat des activités d'assurance

En application des modifications d'IAS 1 résultant d'IFRS 17 :

- les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat);
- les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du Produit Net Bancaire entre :

Résultat des activités d'assurance

- Les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
- Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;

Résultat financier des activités d'assurance

- Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), la variation de l'ajustement pour risque, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, les écarts d'expérience sur primes, l'allocation des primes sur la période pour le modèle simplifié d'évaluation par répartition des primes.

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui est ainsi portée en déduction du Produit Net Bancaire. Elles représentent les charges réelles engagées sur la période (à l'exclusion des remboursements de la composante d'investissement), les variations liées aux services passés, l'amortissement des frais d'acquisition, et la composante de perte initiale pour les contrats déficitaires ainsi que son amortissement.

Les produits et charges des contrats de réassurance détenus sont représentatifs des montants recouverts auprès des réassureurs et de l'affectation des primes versées au titre de cette couverture.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Facteurs de risque assurance

Au titre de son activité d'assurance-vie et de prévoyance, Suravenir est exposé au risque de souscription. Celui-ci désigne le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des passifs d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non anticipée lors de la tarification de l'acceptation des risques ou du suivi des risques (risque de provisionnement).

Les principaux risques de souscription relatifs aux activités de Suravenir sont les suivants :

- Risque de comportement des assurés : il est lié à une mauvaise anticipation du comportement des assurés en termes de rachats, d'arbitrages, de résiliations ou de remboursements anticipés emprunteurs.
- Risques biométriques : il s'agit principalement du risque de mortalité, du risque d'incapacité/invalidité et du risque de longévité.
- Risques d'évolution défavorable des frais de l'assureur : le risque de frais (« risque de gestion ») est le risque que les frais encourus par l'assureur soient plus importants qu'anticipés. Ce risque impacte toutes les activités d'assurance.

Outre les risques techniques, les risques liés aux marchés financiers et à la gestion ALM viennent également impacter les activités d'assurance. Ainsi, les variations de taux ont un impact direct sur la valorisation et la rentabilité du portefeuille obligataire de Suravenir, qu'il s'agisse des capitaux gérés pour compte propre ou des fonds en euros. Un contexte durable de taux bas pourra exercer une pression baissière sur le niveau de marge prélevé par Suravenir, affecter sa rentabilité et *in fine* sa solvabilité.

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2 et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence entre des participants de marché à la date d'évaluation* ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les instruments dérivés.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ajustés ou à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR, FCPI et OPCI ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne. Les méthodes employées sont principalement la méthode Discounted Cash Flow (DCF) ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital-développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, la part de la marge non encore reconnue est comptabilisée en résultat lorsque les paramètres sont observables.

Autres actifs et passifs

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital.

Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Le groupe a fait le choix d'un modèle de juste valeur pour tous les immeubles de placement adossés à des passifs qui paient un rendement directement lié à la juste valeur de ou des rendements en provenance d'actifs spécifiés y compris cet immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe évalue ces immeubles de placement à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur de ces immeubles de placement est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle il se produit.

Le modèle du coût a été retenu pour tous les autres immeubles de placement.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est communiquée en annexe. Elle fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	15 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composant	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 10 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 8 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

Immobilisations dont le groupe est locataire

Pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement dans les états financiers des preneurs, est ainsi étendu aux contrats de location simple.

Champ d'application

La norme IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location sauf :

- Les contrats portant sur la prospection ou l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables ou sur des actifs biologiques,
- Les accords de concession de services,
- Les licences de propriété intellectuelle,
- Les droits détenus par le preneur en vertu d'accords de licence sur des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et droits de reproduction.

Mesures d'exemptions

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels que les ordinateurs, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le groupe a décidé d'appliquer ce seuil d'exemption de 5 000 USD et a par ailleurs considéré la possibilité d'exclure certains contrats dès lors que l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers. Les contrats de location de véhicules sont majoritairement conclus avec des entités consolidées du groupe. Les contrats de location de véhicules conclus avec des loueurs externes au groupe sont marginaux et ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Les contrats de location immobilière ont fait l'objet d'un reclassement IFRS 16. Les périmètres informatique, automobile et des autres locations sont non significatifs.

Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur enregistre à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui sont à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré pour partie en charge d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Durée de la location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques tels qu'une salle des coffres),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur,...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En mars 2019, constatant une diversité des pratiques, l'ESMA a saisi l'IFRIC sur la détermination de la durée de certains contrats de location, de même que sur la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables du bien loué. A l'issue de cette saisie, l'IFRIC a rappelé :

- que la période exécutoire d'un contrat de location doit être appréciée d'un point de vue économique global et non du seul point de vue juridique,
- qu'il existe une présomption d'alignement de la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué et de la durée du contrat de location correspondant.

Crédit Mutuel Arkéa a analysé les incidences de la décision IFRS IC de décembre 2019 sur les hypothèses retenues lors de la FTA, sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction. Les impacts de cette décision sont non significatifs aux bornes du groupe.

Taux d'actualisation des loyers

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le groupe a donc décidé d'utiliser son taux de refinancement pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.

Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, ...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».

Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés dans ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation différencié par entité et par régime afin que les taux utilisés soient adaptés à la population de chaque structure et permettent de refléter le plus fidèlement possible la réalité de l'engagement. Ces taux sont déterminés en référence aux taux iBoxx Corporate AA basé sur des obligations privées, en retenant l'iBoxx ayant la maturité la plus proche de la durée des engagements de l'entité et du régime considéré.

Les taux d'actualisation retenus sont les suivants :

	UES Arkade	Autres filiales
Indemnités de fin de carrière	3,23 %	Entre 2,98 % et 4,33 %
Surcomplémentaire	3,68 %	Entre 3,56 % et 3,67 %
Médailles du travail	3,98 %	Entre 3,65 % et 3,90 %
Comptes épargne temps	3,97 %	Entre 3,70 % et 4,02 %

Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0 % et 6,17 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,84 % et 4,12 %⁽¹⁾. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée et dès lors indissociable de la phase de collecte.

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées » (périmètre banque).

(1) Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 91 % de l'engagement.

Principes et méthodes de consolidation

Perimetre et méthodes de consolidation

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe correspond à l'établissement de crédit le Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- le Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les résultats de cession ou de dilution réalisés sur les participations dans les entreprises associées et les coentreprises (mises en équivalence) sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence ».

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Au cours du 1^{er} semestre 2026, Crédit Mutuel Arkéa a procédé au rachat des parts détenues par des minoritaires dans les entités Arkéa Real Estate et Arkéa Real Estate Investment Management.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 31.

Regles de consolidation

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition » ; s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt sera également constaté en capitaux propres.

Dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont principalement basés sur les méthodes d'actualisation des dividendes futurs (dividend discount model – DDM) et de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF), conformément aux principes de la norme IAS 36. Le choix de la méthode DDM est retenu pour les UGT soumises aux exigences de fonds propres prudentiels (établissements de crédit, sociétés d'assurance) et la méthode DCF pour les autres UGT.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 4 et 5 ans, sauf exception. Ces plans d'affaires sont établis à partir du scénario macro-économique de référence pour l'ensemble des entités consolidées par intégration globale.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon le Modèle d'Evaluation Des Actifs Financiers (MEDAF). Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque, variable selon l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie. Cette prime de risque est le produit entre un Beta sectoriel, la prime de risque des actions et éventuellement une prime spécifique reflétant par exemple le risque d'exécution ou la jeunesse de la société. Le taux sans risque, le Beta sectoriel et la prime de risque actions sont des données de marché. Le groupe retient pour ses tests de dépréciation une moyenne sur deux ans de chaque paramètre. Le Beta sectoriel reflète le risque du secteur d'activité par rapport au reste du marché actions. Il se calcule par la moyenne des Beta d'un échantillon de valeurs comparables, cotées en Bourse. Si la société est endettée, le coût de la dette est également pris en compte. Le taux d'actualisation devient alors le coût du capital pondéré selon le rapport entre les fonds propres et la dette.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes du 30 juin 2026, l'évolution des paramètres de marché et des résultats financiers en ligne avec les attentes au premier semestre 2026 ne sont pas de nature à remettre en cause les BP à moyen terme. Dans ce contexte, il n'apparaît pas d'indice de perte de valeur au 1^{er} semestre 2026.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

L'Union Européenne a publié en décembre 2022 la Directive 2022/2523 relative à la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE visant à ce que les grandes entreprises multinationales paient un impôt minimum dans chacune des juridictions où elles exercent des activités.

La directive européenne a été transposée en droit français par l'intermédiaire de la loi de finances pour 2024, promulguée le 29 décembre 2023. La réforme est entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

Les travaux menés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa sur le sujet ont principalement consisté :

- à élaborer le périmètre GloBE, regroupant à la fois les entités du périmètre statutaire consolidées par la méthode d'intégration globale et les entités non consolidées à date pour des raisons de matérialité sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif,
- à identifier et mesurer les impacts potentiels de l'entrée en vigueur de l'imposition minimale et en particulier à vérifier si, une fois les mesures de sauvegarde appliquées, le groupe serait amené à payer un impôt complémentaire sur certaines juridictions.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est présent dans trois juridictions : la France, la Belgique et le Luxembourg. Sur la base des tests de minimis et du TEI simplifié, aucune juridiction n'a été identifiée comme devant faire l'objet d'un impôt complémentaire.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Sommaire détaillé des notes

Notes sur le bilan		58	Notes sur le compte de resultat		80
Note 1.	Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit	58	Note 17.	Intérêts et produits/charges assimilés	80
Note 2.	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58	Note 18.	Commissions	80
Note 3.	Eléments d'information relatifs à la couverture	59	Note 19.	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	81
Note 4.	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	60	Note 20.	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	81
Note 5.	Titres au coût amorti	61	Note 21.	Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti	82
Note 6.	Prêts et créances sur la clientèle	61	Note 22.	Produits nets des activités d'assurance	82
Note 7.	Placements financiers des activités d'assurance	62	Note 22.a.	Résultat des activités d'assurance et de réassurance	83
Note 7.a.	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	62	Note 22.b.	Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	83
Note 7.b.	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	63	Note 22.c.	Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	84
Note 7.c.	Prêts et créances au coût amorti	64	Note 22.d.	Périmètre assurance - Informations sur les variations des encours et provisions pour pertes attendues sur risque de crédit et sur la valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit	85
Note 7.d.	Instruments de dettes au coût amorti	64	Note 23.	Produits/charges des autres activités	86
Note 7.e.	Immeubles de placement	64	Note 24.	Gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence	86
Note 7.f.	Eléments sous-jacents des contrats d'assurance à participation directe	65	Note 25.	Charges générales d'exploitation	86
Note 8.	Ecart d'acquisition	65	Note 25.a.	Charges de personnel	86
Note 9.	Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit	66	Note 25.b.	Autres charges d'exploitation	86
Note 10.	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	67	Note 26.	Coût du risque	87
Note 10.a.	Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	67	Note 26.a.	Coût du risque sur le périmètre banque	87
Note 10.b.	Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire	68	Note 26.b.	Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit	89
Note 11.	Dettes représentées par un titre	69	Note 26.c.	Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit	90
Note 12.	Dettes envers la clientèle	69	Note 27.	Gains ou pertes sur autres actifs	91
Note 13.	Actifs des contrats de réassurance et Passifs des contrats d'assurance	69	Note 28.	Impôt sur les bénéfices	91
Note 13.a.	Passifs des contrats d'assurance émis	70	Autres notes		92
Note 14.	Provisions	73	Note 29.a.	Engagements donnés et reçus du périmètre banque	92
Note 14.a.	Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque	73	Note 29.b.	Engagements donnés et reçus du périmètre assurance	93
Note 15.a.	Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque	74	Note 30.	Informations sectorielles	93
Note 15.b.	Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance	76	Note 31.	Périmètre de consolidation	94
Note 16.a.	Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque	78	Note 32.	Evénements postérieurs à la clôture	97
Note 16.b.	Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance	79			

Notes sur le bilan

Note 1. Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	12 536	12 163
Caisse	116	127
Créances rattachées	-	-
Total	12 652	12 290
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	12 190	11 947
Prêts	46	8
Autres créances	29	670
Dépôts de garantie versés	688	747
Pensions	2 049	1 509
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	122	279
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-16	-14
Autres dépréciations (B3)	-	-
Total	15 109	15 146
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	443	502

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2026				31.12.2025			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	-	-	1 577	1 577	-	-	1 555	1 555
■ Effets publics	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Obligations et autres titres dettes	-	-	740	740	-	-	730	730
Cotés	-	-	22	22	-	-	13	13
Non cotés	-	-	696	696	-	-	695	695
Créances rattachées	-	-	22	22	-	-	22	22
dont OPC	-	-	395	395	-	-	383	383
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	837	837	-	-	826	826
Cotés	-	-	-	-	-	-	-	-
Non cotés	-	-	837	837	-	-	826	826
■ Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	347	-	-	347	322	-	-	322
Prêts et créances	-	17	2	18	-	10	1	11
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	82	82	-	-	84	84
Total	347	17	1 660	2 024	322	10	1 640	1 973

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 3. Eléments d'information relatifs à la couverture

Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	30.06.2026			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	290	61 737	-	-
Dérivés de couverture au passif	98	42 305	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-37		-	
Risque de change				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	317	60 609	-	-
Dérivés de couverture au passif	89	41 801	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	568		-	
Risque de change				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Effets publics	4 981	4 410
Obligations et autres titres de dettes	6 322	6 427
▪ Cotés	4 998	5 172
▪ Non cotés	1 271	1 175
Créances rattachées	53	81
Sous-total valeur brute des instruments de dette	11 303	10 837
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-5	-4
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des instruments de dette	11 299	10 833
Prêts et créances	-	-
▪ Prêts et créances sur établissements de crédits	-	-
▪ Prêts et créances envers la clientèle	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total valeur brute des Prêts	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des Prêts	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	66	68
▪ Cotés	47	49
▪ Non cotés	19	19
Créances rattachées	-	-
Titres immobilisés	405	413
▪ Titres de participation	275	280
▪ Autres titres détenus à long terme	130	133
▪ Parts dans les entreprises liées	0	-
▪ Ecart de conversion	-	-
▪ Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	0	-
Sous-total instruments de capitaux propres	470	481
Total	11 769	11 314
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-90	-102
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	86	82

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et autres titres détenus à long terme du groupe.

Les cessions opérées sur les instruments classés en juste valeur par capitaux propres ont entraîné le reclassement en réserves d'une perte cumulée au moment de la cession de 0,4 million d'euros.

Note 5. Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Effets publics	1 058	1 082
Obligations et autres titres de dettes	634	478
■ Cotés	557	340
■ Non cotés	75	135
Créances rattachées	1	3
Total brut	1 691	1 560
dont actifs dépréciés (B3)	1	2
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-2	-2
Autres dépréciations (B3)	-1	-2
Total net	1 689	1 556

Note 6. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Créances saines (B1/B2)	90 330	89 542
■ Créances commerciales	70	71
■ Autres concours à la clientèle	90 023	89 248
crédits à l'habitat	47 447	47 298
autres concours et créances diverses dont pensions	42 471	41 846
dépôts de garantie versés	105	105
■ Créances rattachées	237	223
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	2 067	1 907
Créances brutes	92 397	91 449
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-500	-462
Autres dépréciations (B3)	-943	-881
Sous total I	90 954	90 106
Location financement (investissement net)	2 941	2 944
■ Mobilier	1 624	1 648
■ Immobilier	1 317	1 296
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	173	187
Créances brutes	3 114	3 130
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-34	-30
Autres dépréciations (B3)	-61	-65
Sous total II	3 019	3 035
Total	93 974	93 141
dont prêts participatifs	16	17
dont prêts subordonnés	1	-

Les autres concours et créances diverses dont pensions incluent les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (41,7 M€) et Fonds de garantie des dépôts (61,5 M€).

Le groupe contribue annuellement au Fonds de Résolution Unique (FRU) de l'Union Européenne. Ce FRU a été alimenté par des contributions de l'ensemble des banques des États membres participant à l'Union Bancaire et a atteint fin 2023 l'objectif fixé d'une dotation globale supérieure ou égale à 1 % des dépôts couverts de ces mêmes banques.

Une fraction des contributions pouvait être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables (EPI) sécurisés par le versement de dépôts de garantie en espèces rémunéré.

Dans l'hypothèse où des mesures de résolution faisant intervenir le FRU seraient mises en œuvre, le Conseil de Résolution Unique pourrait appeler tout ou partie des EPI afin de rétablir les moyens financiers disponibles du Fonds dans la limite du plafond de 1 % précité.

Les dépôts de garantie ont vocation à être remboursés par le FRU dès lors que la contribution représentée par l'EPI serait versée.

L'horizon de l'appel des engagements irrévocables de paiement est jugé incertain et, le cas échéant, à très long terme, dans le contexte de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2025. Depuis la mise en place du cadre, aucune intervention du FRU n'a été nécessaire dans les cas de résolution traités par le Conseil de Résolution Unique. A ce titre, aucune mesure de résolution nécessitant un recours aux EPI n'est anticipée en zone euro dans un horizon prévisible.

Par ailleurs, une perte ou un retrait d'agrément du groupe est également jugé hautement improbable dans le contexte de continuité d'exploitation, appuyé par la stabilité et de robustesse du modèle mutualiste du Groupe Crédit Mutuel.

Note 7. Placements financiers des activités d'assurance

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	68 385	70 751
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	66	63
Prêts et créances au coût amorti	137	94
Instruments de dettes au coût amorti	3 052	2 857
Immeubles de placement	585	584
Total	72 225	74 350

La baisse des actifs financiers à la juste valeur par résultat est en lien avec la déconsolidation du fonds Arkéa Support Monétaire.

Note 7.a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2026				31.12.2025			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL
Titres	-	17 800	50 313	68 114	-	18 447	52 031	70 478
■ Effets publics	-	5 839	-	5 839	-	5 899	-	5 899
■ Obligations et autres titres dettes	-	11 961	49 807	61 768	-	12 548	51 511	64 058
Cotés	-	9 086	35 546	44 632	-	9 600	37 128	46 729
Non cotés	-	2 724	14 133	16 857	-	2 820	14 262	17 082
Créances rattachées	-	151	129	280	-	127	120	247
dont OPC	-	-	35 528	35 528	-	-	38 317	38 317
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	98	98	-	-	113	113
Cotés	-	-	67	67	-	-	80	80
Non cotés	-	-	31	31	-	-	32	32
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Titres immobilisés	-	-	408	408	-	-	408	408
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	271	-	271	-	273	-	273
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	18 072	50 313	68 385	-	18 720	52 031	70 751

Note 7.b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres dettes	-	-
■ Cotés	-	-
■ Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total valeur brute des instruments de dettes	-	-
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des instruments de dettes	-	-
Prêts et créances	-	-
■ Prêts	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total valeur brute des Prêts	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des Prêts	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	2	3
■ Cotés	2	3
■ Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Titres immobilisés	64	60
■ Titres de participation	64	60
■ Autres titres détenus à long terme	-	-
■ Parts dans les entreprises liées	0	-
■ Ecart de conversion	-	-
■ Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total instruments de capitaux propres	66	63
Total	66	63
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-14	-17
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	63	60

Note 7.c. Prêts et créances au coût amorti

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Créances saines (B1/B2)	137	94
Comptes ordinaires	31	24
Prêts	11	10
Autres créances	-	-
Dépôts de garantie versés	96	61
Pensions	-	-
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	0	-
Dépreciations sur encours sains (B1/B2)	0	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Total	137	94

Note 7.d. Instruments de dettes au coût amorti

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Effets publics	882	718
Obligations et autres titres dettes	2 173	2 142
■ Cotés	2 084	2 048
■ Non cotés	69	71
Créances rattachées	20	23
Total brut	3 055	2 860
dont actifs dépréciés (B3)	-	-
Dépreciations sur encours sains (B1/B2)	-3	-3
Autres dépréciations (B3)	-	-
Total net	3 052	2 857

Note 7.e. Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31.12.2025	Augmentation	Diminution	Variation de la juste valeur	Reclassement	Autres	30.06.2026
Immeubles de placement au coût amorti	40	1	0		-	-	41
■ Coût historique	76	1	-		-	-	76
■ Amortissements et dépréciations	-35	-1	0		-	-	-36
Immeubles de placement à la juste valeur par résultat	544	-	-	0	-	-	544
Total	584	1	0	0	-	-	585

Note 7.f. Eléments sous-jacents des contrats d'assurance à participation directe

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
	Elements sous jacents des contrats de participations directs	Elements sous jacents des contrats de participations directs
Juste valeur par capitaux propres	-	-
■ Effets publics et valeurs assimilées	-	-
■ Obligations et autres titres de dettes	-	-
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
■ Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
■ Parts entreprises liées	-	-
■ Prêts et Créances	-	-
Juste valeur par résultat	68 567	70 823
■ Effets publics et valeurs assimilées	5 839	5 899
■ Obligations et autres titres de dettes	61 407	63 586
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	98	113
■ Participations et autres titres détenus à long terme	408	408
■ Parts entreprises liées	-	-
■ Prêts et créances	271	273
■ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-
■ Immeubles de placement	544	544
Instruments dérivés de couverture	-	-
Coût amorti	152	102
■ Prêts et créances (dont dépôts de garantie)	126	75
■ Prêts sur la clientèle	2	2
■ Effets publics et autres titres de dettes	-	-
■ Immeubles de placement	24	24
Total	68 720	70 925

Note 8. Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2025	Augmentation	Diminution	Autre	30.06.2026
Ecart d'acquisition brut	535	-	-	-11	524
Dépréciations	-78	-	-	11	-67
Ecart d'acquisition net	457	-	-	-	457

Répartition par pôle

Pôle	Entité	30.06.2026	31.12.2025
Assurances, gestion d'actifs et distribution externes	Arkéa Real Estate / AREIM	17	17
Assurances, gestion d'actifs et distribution externes	Arkéa Asset Management	15	15
Banque de Détails	Arkéa Direct Bank	260	260
Technologie et Services	Monext	100	100
Technologie et Services	Procapital	63	63
Technologie et Services	Seqino	3	3
Ecart d'acquisition net		457	457

Note 9. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Banques centrales	-	-
Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	5 033	5 120
Comptes ordinaires	452	381
Emprunts	1 701	1 478
Dépôts de garantie reçus	252	207
Autres dettes	49	49
Pensions	2 535	2 975
Dettes rattachées	44	31
Total	5 033	5 120
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	472	400

(1) Dont 1 940 millions d'euros relatifs au périmètre des activités d'assurance.

Note 10. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	328	315
Vente à découvert de titres	-	-
■ Effets publics	-	-
■ Obligations et autres titres de dettes	-	-
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Dettes représentatives des titres donnés en pension	-	-
Instruments dérivés	328	315
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2 888	2 532
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	701	657
Dettes représentées par un titre	2 187	1 875
Dettes subordonnées	-	-
Total	3 216	2 847

Note 10.a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2026			31.12.2025		
	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	701	713	-12	657	673	-16
Dettes représentées par un titre	2 187	2 151	36	1 875	1 843	33
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Total	2 888	2 864	24	2 532	2 515	17

(1) Dont 557 millions d'euros de valeur comptable relatif au périmètre des activités d'assurance (contrats Purs Unité de Comptes).

Note 10.b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

30.06.2026							
(en millions d'euros)	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	4 087	-3 451	636	-165	-	-327	145
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	6 575	-4 434	2 141	-	-2 072	-	69
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	10 662	-7 885	2 777	-165	-2 072	-327	213
Passifs							
Dérivés	3 877	-3 451	426	-165	-	-107	154
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	7 009	-4 434	2 575	-	-2 497	-77	0
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	10 886	-7 885	3 001	-165	-2 497	-184	154

31.12.2025							
(en millions d'euros)	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	3 635	-2 996	639	-150	-	-312	177
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	5 054	-3 464	1 590	-	-1 532	-	57
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	8 689	-6 460	2 228	-150	-1 532	-312	235
Passifs							
Dérivés	3 400	-2 996	404	-150	-	-122	132
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	6 466	-3 464	3 002	-	-2 966	-35	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	9 866	-6 460	3 406	-150	-2 966	-158	132

Note 11. Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Bons de caisse	11	11
Titres du marché interbancaire et TCN	3 619	4 295
Emprunts obligataires	21 941	20 891
Dettes senior non préférées	2 229	2 713
Dettes rattachées	331	348
Total	28 131	28 258

Note 12. Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Comptes d'épargne à régime spécial	43 102	41 925
A vue	39 330	37 973
A terme	3 772	3 952
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	337	687
Sous-total	43 440	42 613
Comptes ordinaires	29 546	29 449
Comptes et emprunts à terme	19 896	19 382
Pensions	-	-
Dettes rattachées	290	376
Dépôts de garantie reçus	120	118
Sous-total	49 852	49 325
Total	93 291	91 938

Note 13. Actifs des contrats de réassurance et Passifs des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	30.06.2026		31.12.2025	
	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance
Passifs des contrats d'assurance émis		61 905		58 993
<i>dont dettes et créances rattachables aux passifs d'assurance émis</i>		-364		-358
Actifs des contrats de réassurance détenus	125		122	
<i>dont dettes et créances rattachables aux actifs de réassurance émis</i>	-37		-29	
Total	125	61 905	122	58 993

Les actifs de réassurance pour 162 millions d'euros se composent au 30 juin 2026 :

- des traités de réassurance détenus évalués sous le modèle général pour 71 millions d'euros (contre 68 millions d'euros au 31 décembre 2025), dont la valeur actualisée des flux de trésorerie pour - 14 millions d'euros, le risque non financier pour 12 millions d'euros et la marge sur services contractuels pour 73 millions d'euros.
- des traités de réassurance détenus évalués sous le modèle simplifié pour 91 millions d'euros (contre 82 millions d'euros au 31 décembre 2025), dont la valeur actualisée des flux de trésorerie pour 88 millions d'euros et le risque non financier pour 4 millions d'euros.

Note 13.a. Passifs des contrats d'assurance émis

Réconciliation des passifs d'assurance par nature de couverture

	30.06.2026						
	Couverture restante			Sinistres survenus			
				Contrats évalués sous la méthode simplifiée			
				Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie		Risque non financier	Total
(en millions d'euros)	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général				
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	58 587	8	329	410	18		59 352
Solde à l'ouverture	58 587	8	329	410	18		59 352
Produits des contrats d'assurance	-626	0	0	0	0		-626
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus		0	128	174	2		304
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	77						77
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires		-1					-1
Ajustements des passifs pour sinistres survenus (services passés)			12	-6	-7		-1
Charges afférentes aux contrats d'assurance	77	-1	140	169	-5		379
Résultat des activités d'assurance	-549	-1	140	169	-5		-247
Charges financières nettes des contrats d'assurance	1 668	0	0	3	0		1 671
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	2	0	0	0	1		1
Effet des taux de change	0	0	0	0	0		0
Autres mouvements	0	0	0	0	0		0
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	1 120	-1	140	172	-5		1 426
Composante investissement	-2 123	0	2 123	0	0		0
Primes reçues	3 930	0	0	0	0		3 930
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	0	0	-2 232	-174	0		-2 406
Frais d'acquisition payés	-33	0	0	0	0		-33
Total Flux de trésorerie	3 896	0	-2 232	-174	0		1 491
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0	0		0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	61 481	7	361	408	12		62 268
Solde à la clôture	61 481	7	361	408	12		62 268

31.12.2025

(en millions d'euros)	Couverture restante		Sinistres survenus			
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Contrats évalués sous la méthode simplifiée		Total
				Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	54 563	10	326	411	21	55 330
Solde à l'ouverture	54 563	10	326	411	21	55 330
Produits des contrats d'assurance	-1 233	0	0	0	0	-1 233
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus		0	222	368	6	596
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	161					161
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires		-2				-2
Ajustements des passifs pour sinistres survenus (services passés)			14	-5	-9	-1
Charges afférentes aux contrats d'assurance	161	-2	236	362	-3	753
Résultat des activités d'assurance	-1 073	-2	236	362	-3	-480
Charges financières nettes des contrats d'assurance	2 215	0	0	6	0	2 222
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-8	0	0	-7	0	-15
Effet des taux de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	1 134	-2	236	362	-4	1 727
Composante investissement	-4 023	0	4 023	0	0	0
Primes reçues	6 984	0	0	0	0	6 984
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	0	0	-4 256	-363	0	-4 619
Frais d'acquisition payés	-71	0	0	0	0	-71
Total Flux de trésorerie	6 914	0	-4 256	-363	0	2 295
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	58 587	8	329	410	18	59 352
Solde à la clôture	58 587	8	329	410	18	59 352

Réconciliation des passifs d'assurance par composantes d'estimation – hors contrats évalués sous la méthode simplifiée

(en millions d'euros)	30.06.2026			
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	54 242	739	3 762	58 744
Solde à l'ouverture	54 242	739	3 762	58 744
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-185	-185
Variation de l'ajustement pour risque non financier		-29		-29
Ajustements liés à l'expérience	-7			-7
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-7	-29	-185	-221
Contrats comptabilisés au cours de la période	-138	26	112	-
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-110	10	100	-
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services futurs	-248	36	212	-
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	11	1		12
Variations liées aux services passés	11	1	-	12
Résultat des activités d'assurance	-243	7	27	-209
Charges financières nettes des contrats d'assurance	1 664	1	3	1 668
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-0	2	-	1
Effets des taux de change	-	-	-	-
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	1 420	10	30	1 460
Primes reçues	3 706	-	-	3 706
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	-2 231	-	-	-2 231
Frais d'acquisition payés	-28	-	-	-28
Total Flux de trésorerie	1 447	-	-	1 447
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	57 110	749	3 792	61 651
Solde à la clôture	57 110	749	3 792	61 651

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	50 414	699	3 607	54 720
Solde à l'ouverture	50 414	699	3 607	54 720
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-368	-368
Variation de l'ajustement pour risque non financier		-57		-57
Ajustements liés à l'expérience	-14			-14
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-14	-57	-368	-439
Contrats comptabilisés au cours de la période	-285	56	230	0
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-332	43	288	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les contrats déficitaires	0	0	0	0
Variations liées aux services futurs	-617	99	518	0
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	12	2		14
Variations liées aux services passés	12	2	0	14
Résultat des activités d'assurance	-619	44	149	-425
Charges financières nettes des contrats d'assurance	2 209	1	6	2 216
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-4	-5	0	-8
Effets des taux de change	0	0	0	0
Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	1 587	40	155	1 782
Primes reçues	6 558	0	0	6 558
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	-4 256	0	0	-4 256
Frais d'acquisition payés	-60	0	0	-60
Total Flux de trésorerie	2 242	0	0	2 242
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	54 242	739	3 762	58 744
Solde à la clôture	54 242	739	3 762	58 744

Note 14. Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2025	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	30.06.2026
Provisions pour engagements de retraite	198	20	-1	-3	0	215
Provisions pour épargne-logement	11	5	-	-	-	15
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors bilan du périmètre banque	31	16	0	-15	0	32
Provisions pour exécution des engagements de signature	16	2	-	-1	0	17
Provisions pour impôts	-	0	0	0	-	0
Provisions pour litiges	15	1	-2	0	0	13
Provisions pour risques	2	0	0	0	-	2
Autres	12	8	-1	-2	-	17
Total	284	51	-4	-21	0	311

La Loi de Finances 2026 a supprimé l'exonération fiscale applicable jusqu'au 31 décembre 2025 sur les primes liées aux médailles du travail. Par conséquent, l'exonération sociale qui en découlait sera également supprimée, après une période de tolérance qui s'achèvera le 31 décembre 2026. Les taxes à payer sur les prestations qui résultent de services rendus avant la date de clôture constituent une hypothèse actuarielle financière à prendre en compte dans le calcul de la valeur actualisée de l'obligation. De ce fait, les effets de la suppression de l'exonération sociale sont pris en compte dès à présent. Pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa, l'impact de cette prise en compte immédiate dans l'évaluation de la provision au 30 juin 2026 est de 12 millions d'euros.

Note 14.a. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

(en millions d'euros)	31.12.2025	Dotations	Reprises	Autres	30.06.2026
Engagements donnés					
Pertes attendues à 12 mois	20	10	-9	0	22
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	7	4	-3	0	7
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition /création)	4	2	-2	0	3
Total	31	16	-15	0	32

Note 15.a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

(en millions d'euros)				
30.06.2026				
Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	9 536	1 896	337	11 769
Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI ⁽¹⁾	4 884	95	-	4 979
Obligations et autres titres de dettes - JVOCI ⁽²⁾	4 518	1 802	-	6 320
Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	47	0	19	66
Participations et ATDLT - JVOCI	87	-	318	405
Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	22	720	1 282	2 024
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	22	372	346	740
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	-	837	837
Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	17	17
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	2	-	2
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	347	-	347
Autres actifs classés à la JVPR	-	-	82	82
Instruments dérivés de couverture	-	290	-	290
Total	9 558	2 906	1 618	14 082
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	2 636	-	2 636
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	144	-	144
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	2 187	-	2 187
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	304	-	304
Instruments dérivés de couverture	-	98	-	98
Total	-	2 734	-	2 734

(1) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 95 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 440 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(en millions d'euros)

31.12.2025

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	9 889	1 076	348	11 314
Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	4 407	-	-	4 407
Obligations et autres titres de dettes - JVOCI ⁽¹⁾	5 349	1 076	-	6 425
Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	49	-	19	68
Participations et ATDLT - JVOCI	83	-	330	413
Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	13	691	1 268	1 973
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	13	369	348	730
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	-	826	826
Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	10	10
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	1	-	1
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	322	-	322
Autres actifs classés à la JVPR	-	-	84	84
Instruments dérivés de couverture	-	317	-	317
Total	9 902	2 084	1 616	13 603
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	2 318	-	2 318
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	151	-	151
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	1 875	-	1 875
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	292	-	292
Instruments dérivés de couverture	-	89	-	89
Total	-	2 407	-	2 407

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 37 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

Note 15.b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

(en millions d'euros)

30.06.2026

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	48	17	0	66
Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	2	-	-	2
Participations et ATDLT - JVOCI	46	17	0	64
Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	40 381	18 049	9 954	68 385
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	5 779	60	-	5 839
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option ⁽¹⁾⁽²⁾	7 095	4 866	1	11 961
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR ⁽³⁾	27 441	13 105	9 261	49 807
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	67	18	422	506
Prêts et créances - Juste valeur sur option	-	0	271	271
Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total	40 429	18 066	9 955	68 451
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	580	-	580
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	557	-	557
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	24	-	24
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total	-	580	-	580

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 80 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 20 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 2 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(en millions d'euros)

31.12.2025

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	46	16	-	63
Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	3	-	-	3
Participations et ATDLT - JVOCI	44	16	-	60
Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	43 518	17 208	10 025	70 751
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option ⁽¹⁾	5 839	61	-	5 899
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option ⁽²⁾	7 309	5 239	-	12 548
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR ⁽³⁾	30 290	11 881	9 340	51 511
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	80	28	412	521
Prêts et créances - Juste valeur sur option	-	-	273	273
Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total	43 565	17 224	10 025	70 814
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	529	-	529
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	506	-	506
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	23	-	23
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total	-	529	-	529

- (1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 4 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.
- (2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 122 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.
- (3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 58 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

Note 16.a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque

30.06.2026						
(en millions d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	106 110	108 439	-2 328	1 120	15 632	89 358
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	15 097	15 109	-12	-	15 097	-
Prêts et créances à la clientèle	89 330	93 974	-4 643	-	-	89 330
Titres	1 683	1 689	-6	1 120	535	27
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-2 332	2 332	-	-	-
Passifs	125 433	125 918	-485	-	32 157	93 276
Dettes envers les établissements de crédit	3 045	3 093	-48	-	3 045	0
Dettes envers la clientèle	93 276	93 291	-16	-	-	93 276
Dettes représentées par un titre	26 838	28 131	-1 293	-	26 838	-
Dettes subordonnées	2 275	2 241	33	-	2 275	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-839	839	-	-	-

31.12.2025						
(en millions d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	104 546	107 463	-2 916	1 187	15 484	87 876
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	15 139	15 146	-7	-	15 139	-
Prêts et créances à la clientèle	87 863	93 141	-5 278	-	-	87 863
Titres	1 545	1 556	-11	1 187	345	14
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-2 381	2 381	-	-	-
Passifs	123 993	124 685	-693	-	32 070	91 923
Dettes envers les établissements de crédit	3 040	3 090	-50	-	3 040	-
Dettes envers la clientèle	91 923	91 938	-15	-	-	91 923
Dettes représentées par un titre	26 700	28 258	-1 557	-	26 700	-
Dettes subordonnées	2 329	2 279	50	-	2 329	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-879	879	-	-	-

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées. Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque, dont le modèle de gestion est principalement un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Note 16.b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance

30.06.2026						
(en millions d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	3 123	3 190	-67	2 904	208	11
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	137	137	0	-	126	11
Titres	2 986	3 052	-67	2 904	82	-
Passifs	1 940	1 940	-	-	1 940	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 940	1 940	-	-	1 940	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

31.12.2025						
(en millions d'euros)	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	2 854	2 951	-97	2 672	173	10
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	69	94	-26	-	59	10
Titres	2 785	2 857	-72	2 672	113	-
Passifs	2 030	2 030	-	-	2 030	-
Dettes envers les établissements de crédit	2 030	2 030	-	-	2 030	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

Notes sur le compte de résultat

Note 17. Intérêts et produits/charges assimilés

(en millions d'euros)	30.06.2026		30.06.2025	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	293	-78	296	-78
Clientèle	1 271	-718	1 190	-870
dont crédit-bail	68	-6	75	-7
dont obligation locative	-	-1	-	-2
Titres au coût amorti	15	-	14	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10	-30	9	-33
Instruments dérivés de couverture	463	-510	482	-528
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	135	-	183	-
Dettes représentées par un titre	-	-395	-	-344
Total	2 186	-1 732	2 174	-1 853

Note 18. Commissions

(en millions d'euros)	30.06.2026		30.06.2025	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	3	-3	2	-4
Clientèle	150	-1	147	-
Instruments dérivés	-	-	-	-1
Change	6	-	8	-
Engagements de financement et de garantie	1	-1	2	-
Titres et prestations de services	394	-136	322	-114
Total	554	-141	480	-119

Note 19. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Instruments de transaction	31	22
Instruments à la juste valeur sur option	6	18
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs	-	-
Autres instruments à la juste valeur par résultat	36	35
dont OPC	11	11
Inefficacité des couvertures	-1	1
Sur couverture de flux de trésorerie	-	-
Sur couverture de juste valeur	-1	1
variation de juste valeur des éléments couverts	-38	-94
variation de juste valeur des éléments de couverture	37	94
Résultat de change	-	-
Total	72	76

Note 20. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30.06.2026		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		1	1
Obligations et autres titres de dettes		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		0
Titres immobilisés	5		5
Total	6	1	6

(en millions d'euros)	30.06.2025		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		7	7
Obligations et autres titres de dettes		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-		-
Titres immobilisés	6		6
Total	6	7	13

Note 21. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti

Actifs financiers	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 30.06.2026	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 30.06.2025
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Passifs financiers		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Total	-	-

Note 22. Produits nets des activités d'assurance

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Produits des contrats d'assurance émis	626	612
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-379	-373
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	-7	-29
Résultat des activités d'assurance et de réassurance	240	210
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	1 711	870
dont coût du risque des placements financiers liés aux activités d'assurance	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-1 671	-833
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	2	2
Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	41	38
Total	281	248

Note 22.a. Résultat des activités d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Produits des contrats d'assurance évalués selon le modèle général	369	350
■ Marge sur services contractuels	186	180
■ Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	29	28
■ Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	20	18
■ Charges de sinistres et autres charges afférentes attendues	134	124
Produits des contrats d'assurance évalués selon la méthode simplifiée	257	262
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-379	-373
Résultat des activités d'assurance	247	239
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance	-7	-29
Total résultat des activités d'assurance et de réassurance	240	210

Note 22.b. Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	1 711	870
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-1 668	-829
Effet de l'option d'atténuation des risques	0	0
Effet de désactualisation	-3	-4
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières	0	0
Effet des taux de change	0	0
Charges financières nettes des contrats d'assurance	-1 671	-833
Produits financiers nets des contrats de réassurance	2	2
Total résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	41	39

Note 22.c. Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Intérêts et produits/charges assimilés	533	542
Commissions	8	3
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 160	312
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2	2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti	0	-
Produits nets sur immeubles de placement	7	9
Coût du risque des placements financiers d'assurance	0	0
Total	1 711	870

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Instruments de transaction	-6	2
Instruments à la juste valeur sur option	70	-33
Autres instruments à la juste valeur par résultat	1 098	342
dont OPC	1 228	195
Résultat de change	-1	1
Total des variations de juste valeur	1 160	312

Note 22.d. Périmètre assurance - Informations sur les variations des encours et provisions pour pertes attendues sur risque de crédit et sur la valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit

Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2025	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transferts entre buckets	Autres	30.06.2026
Actifs financiers au coût amorti - Prêts et créances	94	53	-11	-	-	137
■ pertes attendues à 12 mois	94	53	-11	-	-	137
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - Titres	2 860	435	-239	-	-	3 055
■ pertes attendues à 12 mois	2 860	435	-239	-	-	3 055
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
■ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Total	2 954	488	-250	-	-	3 192

Le montant de dépréciation associé s'élève à 2,7 M€ au 30 juin 2026.

Note 23. Produits/charges des autres activités

(en millions d'euros)	30.06.2026		30.06.2025	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Immeubles de placement	1	-3	1	-3
Autres produits	150	-36	165	-36
Total	151	-39	166	-39

Note 24. Gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Plus ou moins-values de cession/dilution sur coentreprises	-	-
Plus ou moins-values de cession/dilution sur entreprises associées	-	-
Total	-	-

Note 25. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Charges de personnel	-567	-520
Autres charges générales d'exploitation	-404	-360
Charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance (1)	160	153
Total	-811	-726

(1) Les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance sont reconnues au cours de la période en charges afférentes aux contrats d'assurance émis sauf pour les frais d'acquisition qui sont différés au bilan pour être reconnus en résultat sur les périodes ultérieures.

Note 25.a. Charges de personnel

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Salaires et traitements	-298	-288
Charges sociales	-152	-134
Intéressement et participation des salariés, abondement	-42	-24
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-42	-41
Autres	-	-
Charges de personnel liées aux activités d'assurance	-32	-33
Total	-567	-520

Note 25.b. Autres charges d'exploitation

(en millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Impôts et taxes	-37	-31
Locations	-51	-54
■ locations à court terme d'actifs ou de faibles valeurs/substantielles	-50	-52
■ autres locations	-1	-1
Services extérieurs	-270	-243
Autres charges diverses	-6	0
Charges d'exploitation liées aux activités d'assurance	-40	-33
Total	-404	-360

Note 26. Coût du risque

Note 26.a. Coût du risque sur le périmètre banque

(en millions d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	30.06.2026
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-86	79				-6
Prêts et créances Etablissements de crédit	-3	1				-2
Prêts et créances clientèle	-70	67				-2
■ dont location financement	-7	10				3
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1	0				0
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-2	1				-1
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
Hors-bilan	-10	9				-1
Autres actifs	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-143	103				-40
Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
Prêts et créances clientèle	-139	99				-40
■ dont location financement	-18	11				-7
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-				-
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-				-
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
Hors-bilan	-4	3				0
Autres actifs	-	-				-
Actifs dépréciés	-197	141	-31	-6	2	-91
Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances clientèle	-193	136	-31	-6	2	-91
■ dont location financement	-14	16	-2	-	0	0
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan	-4	4	-	-	-	0
Autres actifs	-1	1	0	-	-	0
Total	-425	323	-31	-6	2	-137

(En millions d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	30.06.2025
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-76	72	-	-	-	-4
Prêts et créances Etablissements de crédit	-2	1				-1
Prêts et créances clientèle	-62	60				-2
■ dont location financement	-4	4				-
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1	-				-1
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-2	2				-
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
Hors-bilan	-9	9				-
Autres actifs	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-144	156				12
Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
Prêts et créances clientèle	-141	151				11
■ dont location financement	-16	11				-5
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-				-
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	0	-				0
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
Hors-bilan	-4	4				1
Autres actifs	-	-				-
Actifs dépréciés	-192	157	-55	-13	8	-94
Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances clientèle	-184	148	-55	-13	8	-96
■ dont location financement	-15	12	-2	-	-	-4
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1	-	-	-	-	-1
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan	-4	8	-	-	-	4
Autres actifs	-3	2	-	-	-	-1
Total	-413	385	-54	-13	8	-87

Note 26.b. Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2025	Acquisition /production	Vente / remboursement	Transferts entre buckets	Autres	30.06.2026
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	15 160	5 210	-5 245	-	0	15 125
pertes attendues à 12 mois	15 160	5 210	-5 245	-	0	15 125
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	94 579	10 663	-9 731	0	0	95 511
pertes attendues à 12 mois	86 503	10 128	-8 617	-1 149	0	86 866
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	5 983	333	-765	854	-	6 405
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1 939	169	-331	296	-	2 073
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	154	34	-19	-2	-	167
Actifs financiers au coût amorti - Titres	1 560	216	-84	-	0	1 691
pertes attendues à 12 mois	1 558	216	-83	-	0	1 691
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	2	-	-2	-	-	1
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	10 837	2 960	-2 494	-	-	11 303
pertes attendues à 12 mois	10 837	2 960	-2 494	-	-	11 303
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Total	122 136	19 049	-17 554	0	0	123 631

Note 26.c. Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(En millions d'euros)	31.12.2025	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	30.06.2026
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-14	-3	1	-	-	-	-16
pertes attendues à 12 mois	-14	-3	1	-	-	-	-16
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-1 438	-421	321	-	-	-	-1 538
pertes attendues à 12 mois	-214	-69	74	-8	-	-	-216
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-278	-138	86	12	-	-	-317
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-873	-209	156	-5	-	-	-930
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-74	-5	5	-	-	-	-74
Actifs financiers au coût amorti - Titres	-4	-1	2	-	-	-	-3
pertes attendues à 12 mois	-2	-1	-	-	-	-	-2
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-2	-	2	-	-	-	-1
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	-4	-2	1	-	-	-	-5
pertes attendues à 12 mois	-4	-2	1	-	-	-	-5
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-31	-16	15	-	-	-	-32
pertes attendues à 12 mois	-20	-10	9	-	-	-	-22
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-7	-4	3	-	-	-	-7
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-4	-2	3	-	-	-	-3
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)	-	-	-	-	-	-	-
Total	-1 491	-442	340	-	-	-	-1 593

Note 27. Gains ou pertes sur autres actifs

(En millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Moins-values de cession	0	-1
Plus-values de cession	0	1
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	0	0
Plus ou moins-values de cession sur titres consolidés	0	0
Total	0	0

Note 28. Impôt sur les bénéfices

(En millions d'euros)	30.06.2026	30.06.2025
Decomposition de la charge d'impôt		
Charge d'impôt exigible	-98	-84
Charge ou produit d'impôt différé net	0	2
Charge nette d'impôt sur le bénéfice	-98	-82
Résultat avant impôts, goodwill et résultat des sociétés mises en équivalence	324	276
Taux effectif de l'impôt	30,18 %	29,72 %

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

Autres notes

Note 29.a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque

(En millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Engagements donnés	17 727	17 276
Engagements de financement	12 409	12 039
En faveur des établissements de crédit et assimilés	38	1
En faveur de la clientèle	12 371	12 038
Engagements de garantie	4 744	4 692
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	26	24
D'ordre de la clientèle	4 718	4 668
Engagements sur titres	574	544
Titres acquis avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements donnés	574	544
Engagements reçus	68 523	67 448
Engagements de financement	13 531	13 319
Reçus des établissements de crédit et assimilés	13 504	13 261
Reçus de la clientèle	27	57
Engagements de garantie	54 367	53 632
Reçus des établissements de crédit et assimilés	271	260
Reçus de la clientèle	54 096	53 372
Engagements sur titres	624	498
Titres vendus avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements reçus	624	498

(En millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Créances données en garantie	15 968	15 396
Banque de France	13 925	13 740
Banque Européenne d'Investissement	712	523
Caisse de Refinancement de l'Habitat	834	683
Caisse des dépôts et consignations	497	449
Autres	1	1
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	689	747
Titres et valeurs données en pension	2 535	2 975

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Note 29.b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

(En millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	1 702	1 705

Note 30. Informations sectorielles

(En millions d'euros)	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	30.06.2026	30.06.2025	30.06.2026	30.06.2025	30.06.2026	30.06.2025
Produit net bancaire	1 020	881	318	268	1 338	1 148
Gains ou pertes sur cession - dilution	-	-	-	-	-	-
Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution	1 020	881	318	268	1 338	1 148
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-808	-718	-69	-66	-877	-785
Résultat brut d'exploitation	212	162	249	201	461	364
Coût du risque	-137	-87	-	-	-137	-87
Résultat d'exploitation	75	75	249	201	324	276
Quote-part des sociétés mises en équivalence	3	3	-	2	3	5
Autres	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	78	79	249	203	327	281
Impôts sur les bénéfices	-17	-25	-81	-57	-98	-82
Résultat net	61	54	169	146	230	199
dont Intérêts minoritaires	-	-	-	3	-	3
Résultat net part du Groupe	61	54	169	142	230	196

(En millions d'euros)	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2026	31.12.2025
Actifs et Passifs sectoriels	138 681	139 652	72 770	71 952	211 451	211 604

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 31. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2026	31.12.2025	30.06.2026	31.12.2025
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA ASSET MANAGEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100	100	100	100
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100	100	100	100
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100	100	100	100
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100	100	100	100
ARKEA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100	100	100	100
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100	100	100	100
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100	100	100	100
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100	100	100	100
ARKEA DIRECT BANK	France	Banque / Inter médiation financière et boursière	100	100	100	100
ARKEA FINANCEMENTS ET SERVICES	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100	100	100	100
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100
ARKEA FONCIERE RESIDENTIELLE	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100	100	100	100
ARKEA IMMOBILIER CONSEIL	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100	100	100	100
ARKEA REAL ESTATE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	100	70	100	70
ARKEA REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	100	70	100	70
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	99,9	99,9	99,9	99,9
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	94,9	94,9	94,9	94,9
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100	100	100	100
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100	100	100	100
FCT COLLECTIVITES	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	100
FEDERAL FINANCE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100	100	100	100
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	98,4	98,4	98,4	98,4
FONDS DE DOTATION CMA	France	Fonds de dotation	100	100	100	100
GICM	France	Banque / Prestations de services	100	100	98,4	98,4
IZIMMO	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2026	31.12.2025	30.06.2026	31.12.2025
Sociétés consolidées par intégration globale						
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100	100	100	100
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	100
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	100
ONATA	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	100	70	100	70
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100	100	100	100
SMAREIM (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	100	/	100	/
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100
SEQINO A.X.I AXE-INNOVATION	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	100
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100	100	100	100
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100	100	100	100
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
BELLATRIX SAS	Luxembourg	Banque / Holding	37,3	37,3	37,3	37,3
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	20,8	20,8	20,8	20,8
LA BIENVEILLANCE FINANCIERE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	/	32,6	/	32,6

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2026	31.12.2025	30.06.2026	31.12.2025
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ADS VENN COLLECTIVE ALPHA SMID US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,9	62,9	67,9	62,9
AIS BIODIVERSITY P	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
ARKEA CREDIT COURT TERME (T)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,8	39,4	65,8	39,4
ARKEA DS - AMBITION CLIMAT ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,4	/	99,4
ARKEA DS - DYNEO (C1) ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100	/	100
ARKEA DS - OPPORTUNITE TAUX FEVRIER 2025 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,2	/	64,2	/
ARKEA DS - OPTIMAL SELECT (DV)	France	Banque / OPCVM	100	100	100	100
ARKEA DS - PREMIUM HORIZON 2026	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	68,3	68,9	68,3	68,9
ARKEA DS - PREMIUM HORIZON OCTOBRE 2027	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	59,6	59,8	59,6	59,8
ARKEA DS - PROTECT (P) ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,4	/	97,4
ARKEA DS - PROTECT TRANSITION ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,9	/	99,9
ARKEA DS - TRANSATLANTIC SELECT (DV)	France	Banque / OPCVM	100	100	100	100
ARKEA FINANCEMENT ENTREPRENEURS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,1	81,3	43,1	81,3
ARKEA FRANCE SOUVERAINETE PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50	50	50	50
ARKEA FOCUS - ARTIFICIAL INTELLIGENCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,9	100	99,9	100
ARKEA FOCUS - BIODIVERSITY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,7	100	94,7	100
ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,7	68,4	64,7	68,4
ARKEA FOCUS HUMAN	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,1	36,5	36,1	36,5
ARKEA FOCUS WST ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
ARKEA GLOBAL GREEN BONDS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	48,9	49,8	48,9	49,8
ARKEA INDICIEL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	72,6	68,8	72,6	68,8
ARKEA INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,9	71,8	64,9	71,8
ARKEA INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	52,5	50,9	52,5	50,9
ARKEA OBLIGATIONS ECHEANCE 2026	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	94,2	96,8	94,2
ARKEA OPTIMAL ACTIONS EUROS GESTION PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,8	92,3	91,8	92,3
ARKEA SCHELCHER EQUITY CONVITIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,7	78,7	77,7	78,7
ARKEA SELECT - ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,7	99,7	99,7
ARKEA SELECT - EQUILIBRE (ES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,4	99,4	99,4	99,4
ARKEA SELECT - MEGATENDANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,9	97,8	97,9	97,8

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2026	31.12.2025	30.06.2026	31.12.2025
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ARKEA SELECT - MODERE (ES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	98,4	98,4	98,4
ARKEA SELECT - OBLIGATIONS (P)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
ARKEA SELECT - OR ET MATIERES PREMIERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,9	90,5	89,9	90,5
ARKEA SELECT - RENDEMENT (D)	France	Banque / OPCVM	100	100	100	100
ARKEA SUPPORT MONETAIRE (P) ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	30,3	/	30,3
AUTOFOCUS AMBITION PLANETE JUILLET 2024	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99	99	99	99
AUTOFOCUS FRANCE DEVELOPPEMENT MARS 2025 ⁽¹⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99	/	99	/
Autofocus Transition Climat Avril 2023 ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	98,4	/	98,4
Autofocus Transition Climat Avril 2024	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,8	97,9	97,8	97,9
Autofocus Transition Climat Février 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,9	96,9	96,9	96,9
Autofocus Transition Climat Février 2024	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,5	93,6	93,5	93,6
Autofocus Transition Climat Février 2025 ⁽¹⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,3	/	96,3	/
Autofocus Transition Climat Juillet 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,3	96,4	96,3	96,4
AUTOFOCUS TRANSITION CLIMAT OCTOBRE 2024	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,3	96,4	96,3	96,4
BREIZH ARMOR CAPITAL	France	Banque / OPCVM	50	50	50	50
CAP ATLANTIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,1	82,2	82,1	82,2
CHABRIÈRES RENDEMENT (P)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49	50,4	49	50,4
DNCA AC LG TER C	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCPR AIS FIN ENTREP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCPR BREIZH MA BRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,4	65,5	65,4	65,5
FCPR CAPZA PD A1	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,5	100	98,5	100
FCPR EDMOND DE ROTHES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	54,8	64,6	54,8	64,6
FCPR ELEVATION MIRIA	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,4	100	77,4	100
FCPR EPOPEE INFRA A1	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,2	98,5	94,2	98,5
FCPR MIROVA GREEN	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	57,6	100	57,6
FCPR MISTRAT 2A ⁽¹⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
FCPR Oddo BHF Invest for Tomorrow ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100	/	100
FCPR ODDO GPE A1/A2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,9	42,1	44,9	42,1
FCPR TIKEHAU FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,4	58,5	53,4	58,5
FCT ARDIAN SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2026	31.12.2025	30.06.2026	31.12.2025
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
FCT BAUX REG 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	96,8	96,8	96,8
FCT MERIUS SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,2	99,2	99,2	99,2
FCT PYTHEAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,3	60	73,3	60
FCT RESIDENTIAL DUTCH MORTGAGE FUND LARGO D	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SCHE INFRA TRA A	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40	40	40	40
FCT SCOR E LOANS NAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SPG DETTE PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SUR PRIV DEBT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SURAVENIR PRIVAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT TIKEHAU SPD III	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FEDERAL CAPITAL INV	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	99,9
FPS SUR INFRA DURABLES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	99,9	100	99,9
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES CLIMAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS SOCIALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVATION ACTIONS SOCIALES PROTECT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR OVERLAY LOW VOL ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS UBS ARCHM PLATF2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
NEXSTAGE CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	45	51,6	45	51,6
OPCI CLUB FRANCE RETAIL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
OPCI PREMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,8	81,8	81,8	81,8
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
OUESSANT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,1	46,8	53,1	46,8
PRIMO ELITE (FLEX)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	100	99,7	100
R-CO OBJECTIF CROISS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,57	/	36,57	/
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
S.C.I SURAVENIR PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SC KEYS SELECTION VIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,8	82,8	82,8	82,8
SC NOVAXIA R	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	54,3	51,1	54,3	51,1

Nom	Pays	Secteur / activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2026	31.12.2025	30.06.2026	31.12.2025
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
SC Y IMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,4	60,5	60,4	60,5
SCHELCHER CONVERTIBLE (Z)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	21,9	26,1	21,9	26,1
SCHELCHER CONVERTIBLES MID CAP ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	52,2	44,4	52,2	44,4
Schelcher Euro High Yield	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	48,5	46,3	48,5
Schelcher European Bank Bonds 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,1	50,4	49,1	50,4
SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	27,8	26,6	27,8	26,6
SCHELCHER GLOBAL YIELD 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	58,7	54,1	58,7	54,1
SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2031	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,1	58,7	53,1	58,7
SCHELCHER MULTI ASSET ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	78,6	/	78,6
SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	62,1	48,6	62,1	48,6
SCHELCHER SHORT TERM (Z)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,4	32,2	30,4	32,2
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50	50	50	50
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCI LFMULTIMMO PHILO ⁽¹⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43	/	43	/
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38	38	38	38
SCI SILVER AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,3	82,3	82,3	82,3
SCI TERRITOIRES AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,8	91	95,8	91
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCI USUFRUIMMO 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCOR SURAVENIR EURO LOANS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCPI MOMENTIME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,7	42,7	35,7	42,7
SIPS COLOC SEL ⁽¹⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SPDR BLOOM GB AGG ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	38	/	38
UBS ETF MSCI EUR ⁽²⁾	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	46	/	46
WE POSITIVE INVEST	France	Banque / OPCVM	100	100	100	100
WE POSITIVE INVEST 2	France	Banque / OPCVM	78,7	78,9	78,7	78,9

(1) Société consolidée pour la première fois en 2026

(2) Liquidation

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite *short cut method*) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 %
- constater un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2016-09, les sociétés établissant des comptes consolidés en normes IFRS doivent publier des informations complémentaires sur les entreprises non incluses dans leur périmètre de consolidation et sur les titres de participation présentant un caractère significatif. Ces éléments sont mis à jour annuellement et sont disponibles sur le site internet du groupe, au sein de l'information réglementée.

Note 32. Evénements postérieurs à la clôture

À la suite des incendies survenus en Gironde et dans les Landes au cours des mois de juillet et août 2026, le Groupe a mis en place un dispositif d'assistance renforcée destiné à accompagner les sociétaires, les clients et les autres parties prenantes concernés. À la date d'arrêté des comptes, le Groupe poursuit l'évaluation de son exposition et des conséquences potentielles de ces événements.

5.2 Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie régionale de Versailles,

63 rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

France

Représenté par **Messieurs Pierre CLAVIE et Nicolas JOLIVET**

Début du premier mandat : 2021

Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2026 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

La nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Messieurs Pierre CLAVIE et Nicolas JOLIVET à compter de l'exercice 2021 a été décidée, au terme d'un processus d'appel d'offres, le 11 mai 2021 pour un mandat de six exercices.

et

Deloitte & Associés, membre de la Compagnie régionale de Versailles,

6, place de la Pyramide

92908 Paris La Défense Cedex

France

Représenté par **Monsieur Jean-Vincent COUSTEL**

Début du premier mandat : 2007

Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2026 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

Le renouvellement du mandat du cabinet Deloitte & Associés représenté par Monsieur Jean-Vincent COUSTEL à compter de l'exercice 2021 a été décidé le 11 mai 2021 pour une période de six exercices.

5.3 Rapport des commissaires aux comptes

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

PricewaterhouseCoopers Audit	Deloitte & Associés
63, Rue de Villiers	6, place de la Pyramide
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex	92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S au capital de 2 510 460 €	S.A.S. au capital de 2 201 424 €
672 006 483 RCS Nanterre	572 028 041 RCS Nanterre
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre	Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

CREDIT MUTUEL ARKEA

1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés du Crédit Mutuel Arkéa, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 4 septembre 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié

Associé

Nicolas Jolivet

Associé

Deloitte & Associés

Jean-Vincent Coustel

Associé



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1	Informations concernant le Crédit Mutuel Arkéa	101
6.2	L'agenda	103
6.3	Déclaration de la personne responsable	103
6.4	Tables de concordance et indicateurs alternatifs de performance	104

6.1 Informations concernant le Crédit Mutuel Arkéa

Renseignements concernant la société

Raison sociale et nom commercial : Crédit Mutuel Arkéa

Lieu de constitution et numéro d'enregistrement :

Siren : 775 577 018 RCS Brest/Code APE : 641 Z

Date de constitution et durée de vie :

La société a été constituée le 24 septembre 1960 pour une durée de 99 ans, soit pour une durée de vie s'achevant le 23 septembre 2059.

Siège social : 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Téléphone : 02 98 00 22 22

Fax : 02 98 28 46 32

Forme juridique :

La société est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives.

Elle est régie par :

- la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- les articles L. 231-1 à L. 231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- les articles L. 512-55 à L. 512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
- les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2022, les représentants des caisses locales ont voté l'adoption par le Crédit Mutuel Arkéa du statut d'entreprise à mission matérialisé par l'insertion d'une raison d'être (article 7 des statuts) et d'objectifs sociaux et environnementaux (article 8 des statuts).

Acte constitutif et statuts :

La dernière version des statuts du Crédit Mutuel Arkéa a été approuvée lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2022. L'objet social de la société est décrit à l'article 6 de ces statuts.

Nature du contrôle exercé sur la société

La structure de base du Groupe est la caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales. Conformément aux dispositions applicables au Crédit Mutuel, et notamment les dispositions des articles L. 512-55 et suivants du Code monétaire et financier, le capital du Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société. Les modifications du capital du Crédit Mutuel Arkéa sont par ailleurs régies par les dispositions de l'article 11 des statuts et s'appliquent en outre dans le respect des dispositions applicables aux coopératives.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

À la date du dépôt du présent amendement au Document d'enregistrement universel, ni la société ni aucun autre membre du Crédit Mutuel Arkéa n'est ou n'a été impliqué dans une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment, durant les douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Crédit Mutuel Arkéa.

Contrats importants

Il n'y a pas eu de contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires de la société) pouvant conférer à tout membre du Crédit Mutuel Arkéa un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la société à remplir les obligations que lui imposent les titres financiers émis à l'égard de leurs détenteurs.

Changement significatif de la situation financière de la société

Aucun changement significatif de la situation financière de la société n'est survenu depuis la fin du dernier exercice et en particulier depuis l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 par le Conseil d'administration de la société le 18 février 2026.

Vérification des informations financières historiques annuelles et sources des informations financières figurant dans le présent document

Se référer au site institutionnel :

<https://www.cm-arkea.com/> > Investisseurs > Informations financières > Documents d'enregistrements universels

Pour l'exercice 2025 :

- Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2025.

Pour l'exercice 2024 :

- Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2024.

Pour l'exercice 2023 :

- Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2022 :

- Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2022.

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel ne contient aucune autre information vérifiée par les contrôleurs légaux, et les informations financières figurant dans le présent document sont toutes tirées des états financiers vérifiés de la société.

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel ne contient aucune information provenant de tiers, aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêts.

Prévisions ou estimations de bénéfices

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel ne contient aucune prévision ou estimation de bénéfice.

Date des dernières informations financières auditées

La date des dernières informations financières auditées est le 30 juin 2026. Elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration en date du 4 septembre 2026.

Aucune information financière trimestrielle ou semestrielle n'a été publiée depuis la date des derniers états financiers vérifiés.

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du Document d'enregistrement universel, une copie des documents suivants peut, le cas échéant, être consultée :

- les statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société inclus dans le présent Document d'enregistrement universel ;
- le Document d'enregistrement universel n° D.26-0250 du 14 avril 2026 ;

- le Document d'enregistrement universel n° D.25-0244 du 11 avril 2025 et l'amendement au Document d'enregistrement universel publié le 4 septembre 2025 sous le n° D. 25-0244-A01 ;
- le Document d'enregistrement universel n° D.24-0277 du 12 avril 2024 et l'amendement au Document d'enregistrement universel publié le 9 septembre 2024 sous le n° D. 24-0277-A01 ;
- le Document d'enregistrement universel n° D.23-0277 du 13 avril 2023 et l'amendement au Document d'enregistrement universel publié le 6 septembre 2023 sous le n° D. 23-0277-A01 ;
- le Document d'enregistrement universel n° D.22-0296 du 14 avril 2022 et l'amendement au Document d'enregistrement universel publié le 30 août 2022 sous le n° D. 22-0296-A01 ;
- le Document d'enregistrement universel n° D.21-0324 du 19 avril 2021 et l'amendement au Document d'enregistrement universel publié le 27 août 2021 sous le n° D.21-0324-A01.

Ces documents pourront être consultés au siège social de la société aux heures et jours ouvrés habituels. Une copie du Document d'enregistrement universel sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ces documents peuvent être également consultés sur le site internet de la société (www.cm-arkea.com). Le Document d'enregistrement universel, ainsi que ceux des deux exercices précédents et leurs Amendements sont disponibles sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Legal Entity Identification

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

1, RUE LOUIS LICHOU

29480 LE RELECQ-KERHUON FRANCE

96950041VJ1QP0B69503

Documents incorporés par référence

Conformément à l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents d'enregistrement universel concernant certaines informations, notamment les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société :

- relatives à l'exercice 2025 : pages 91 à 468 du Document d'enregistrement universel n° D.26-0250 du 14 avril 2026 ;
- relatives à l'exercice 2024 : pages 107 à 492 du Document d'enregistrement universel n° D.25-0244 du 11 avril 2025 ;
- relatives à l'exercice 2023 : pages 97 à 487 du Document d'enregistrement universel n° D.24-0277 du 12 avril 2024 ;
- relatives à l'exercice 2022 : pages 85 à 400 du Document d'enregistrement universel n° D.23-0277 du 13 avril 2023.

D'autres informations incluses dans le précédent Document d'enregistrement universel distinctes de celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel.

6.2 L'agenda

Troisième trimestre 2026

- Publication des résultats semestriels (septembre 2026)
- Publication de l'amendement de l'URD (septembre 2026)

Agenda sous réserve de modifications.

6.3 Déclaration de la personne responsable

Personne responsable des informations contenues dans le présent document

Hélène Bernicot, Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa.

Déclaration de la personne responsable du présent document

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité qu'il contient aux pages 14 à 19 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait au Relecq Kerhuon, le 4 septembre 2026

Hélène Bernicot, Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa

6.4 Tables de concordance et indicateurs alternatifs de performance

Table de concordance de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et renvoie aux sections et aux pages du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2026 sous le numéro n° D.26-0250 et à celles du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) n°2019/980		Sections dans le DEU 2025	Pages dans le DEU 2025	Sections dans l'Amendement au DEU 2025	Pages dans l'Amendement au DEU 2025
1.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	7.	483-493	6.3	103
1.1	Nom et fonction de la personne responsable	7.2	487	6.3	103
1.2	Déclaration de la personne responsable	7.2	487	6.3	103
1.3	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	6.	337-481	5.3	99
		4.5	252-255		
1.4	Attestation sur les informations provenant de tierces parties	NA	NA	NA	NA
1.5	Déclaration de l'émetteur		3		
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	6.3	469	5.2	98
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	6.3	469	5.2	98
2.2	Démission, révocation ou non-renouvellement des contrôleurs légaux des comptes	NA	NA	NA	NA
3.	FACTEURS DE RISQUE	5.2	275-290	4.1	21-22
3.1	Facteurs de risque	5.2	275-290	4.1	21-22
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	7.1	484-486	6.1	101-102
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1	484-486	6.1	101-102
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement et l'identifiant d'entité juridique (LEI) de l'émetteur	7.1	484-486	6.1	101-102
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1	484-486	6.1	101-102
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	7.1	484-486	6.1	101-102
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS				
5.1	Principales activités	1.5	17-21		
		1.1	8-10		
5.2	Principaux marchés	1.5	17-21	1.1	5-6
		7.1	484-486	6.1	101-102
5.3	Événements importants dans le développement des activités	1.7	24-27	1.2	6-8
		1.6	22-23		
5.4	Stratégie et objectifs	2.1	33		
		4.1	104-133		
5.5	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA	NA	NA
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.5	17-21	4.1	21-22
		5.2	275-290		
5.7	Investissements	1.7	24-27	1.2	6-8
5.7.3	Fournir des informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	6.1	338-436	5	24-97
6.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	1.	7-29		
6.1	Description	1.1	8-10	1.1	5-6
6.2	Liste des filiales importantes	1.5	17-21		

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) n°2019/980		Sections dans le DEU 2025	Pages dans le DEU 2025	Sections dans l'Amendement au DEU 2025	Pages dans l'Amendement au DEU 2025
7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	3.	91-102	3.	14-19
		6.	337-481	5.	24-97
		1.1	8-10	1.1	5-6
7.1	Situation financière	3.3	99-102	3.2	17-18
		6.	337-481	5.	24-97
		3.1	92-96		
7.1.1	Evolution et résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ses activités	3.2	97-99	3.1	14-16
		3.3	99-102	3.2.	17-18
		6.	337-481	5.	24-97
7.1.2	Evolution future probable des activités de l'émetteur et de ses activités en matière de recherche et de développement	NA	NA	NA	NA
		1.1	8-10	1.1	5-6
7.2	Résultats d'exploitation	3.3	99-102	3.2	17-18
		6.	337-481	5.	24-97
8.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	6.1	338-436	5.	24-9
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	6.1	338-436	5.	24-97
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	6.1	338-436	5.	24-97
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	5.9	318-321	5.	24-97
		6.	337-481		
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA	NA	NA	NA
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.7.	NA	NA	NA	NA
9.	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	4.	103-271		
		5.	273-335	4.	21-22
		6.	337-481	5.	24-97
10.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	3.1	92-96		
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	3.1	92-96		
	Tout changement significatif dans la performance financière du groupe ou fournir une déclaration négative appropriée				
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	NA	NA	NA	NA
11.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	7.1	484-486		
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	2	31-90	2.	10-12
		2.2	34-58		
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	2.4	60-61	2.	10-12
		2.5	62-63		
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	2.7	64-65		
13.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	2.9	76-90		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	2.9	76-90		
		6.1	338-436		
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.9	76-90		
		6.1	338-436		

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) n°2019/980		Sections dans le DEU 2025	Pages dans le DEU 2025	Sections dans l'Amendement au DEU 2025	Pages dans l'Amendement au DEU 2025
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	2.	31-90		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	2.2	34-58		
14.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	2.6	64		
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations de l'émetteur	2.2.4	53-58		
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	2.1	33		
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités	1.8	28-29	2.	10-12
15.	SALARIÉS	4.3.2	205-222		
15.1	Nombre de salariés	1.1	8-10		
		4.3.2	205-222		
15.2	Participation et stock-options des mandataires sociaux	NA	NA	NA	NA
	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA	NA	NA	NA
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	4.4.2	244-245		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	NA	NA		
16.2.	Existence de droits de vote différents	NA	NA		
16.3	Contrôle de l'émetteur	NA	NA		
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	NA	NA	NA	NA
17.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	6.1	338-436		
18.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	3.	91-102		
		6.	337-481		
		1.1	8-10		
18.1	Informations financières historiques, y compris Etats financiers	6.2	436-468	6.1	101-102
		7.1	484-486		
18.1.1	Fournir des informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	7.1	484-486	6.1	101-102
18.1.3	Normes comptables Les informations financières doivent être établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) n°1606/2002. Si le règlement (CE) n°1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières doivent être établies en conformité avec: a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE ; b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) n°1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) n°1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément audit règlement.	6.1	338-436	5	24-97
		6.2	436-468	5.3	99
		6.4	470-481	6.3	103
		7.2	487		
18.1.7	Date des dernières informations financières La date du bilan du dernier exercice pour lequel les informations financières ont été auditées ne doit pas remonter: a) à plus de dix-huit mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires auditées ; b) à plus de 16 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires non auditées.	7.1	484-486	6.1	101-102
		6.3	469	6.2	103
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	7.1	484-486	6.1	101-102
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	7.1	484-486	6.1	101-102
18.3.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	4.	103-271		
18.3.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers auditées de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été auditées.	3.2.2	97-99		
18.4	Informations financières pro-forma	NA	NA	NA	NA
18.5	Politique de distribution des dividendes	NA	NA	NA	NA
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	7.	483-493	6.1	101-102
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	7.	483-493	6.1	101-102

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) n°2019/980		Sections dans le DEU 2025	Pages dans le DEU 2025	Sections dans l'Amendement au DEU 2025	Pages dans l'Amendement au DEU 2025
19.	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	7.1	484-486	6.1	101-102
19.1	Capital social	6.1 6.2	338-436 436-468	5	24-97
19.1.1	Indiquer le montant du capital émis et, pour chaque catégorie d'actions: a) le total du capital social autorisé de l'émetteur ; b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale ; ainsi que d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser.	6.2	436-468		
19.1.7	Fournir un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, en mettant en exergue tout changement survenu.	6.2	436-468		
19.2	Acte constitutif et statuts	7.1	484-486	6.1	101-102
20.	CONTRATS IMPORTANTS	7.1	484-486	6.1	101-102
21.	DOCUMENTS DISPONIBLES	7.1	484-486	6.1	101-102

Table de concordance du Rapport financier annuel 2025

La table de concordance ci-après permet d'identifier :

- d'une part dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2026 sous le numéro n° D.26-0250 les informations qui constituent le rapport de gestion annuel de la société (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et le rapport de gestion consolidé,
- d'autre part dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel les informations qui constituent le rapport de gestion semestriel de la société.

Table de concordance Rapport financier annuel 2025	Chapitres du DEU 2025	Pages du DEU 2025	Chapitres de l'Amendement au DEU 2025	Pages de l'Amendement au DEU 2025
Etats financiers globalisés	6.2	436-468		
Etats financiers consolidés	6.1	338-436	5.	24-99
Rapport de gestion Cf. table de concordance du Rapport de gestion	3.	91-102		
Attestation du responsable	7.2	487	6.3	103
Rapports des contrôleurs légaux des comptes	6.4	470-481	5.3	99

Table de concordance du Rapport de gestion 2025	Chapitres du DEU 2025	Pages du DEU 2025	Chapitres de l'Amendement au DEU 2025	Pages de l'Amendement au DEU 2025
1. APERÇU DES ACTIVITÉS	1.	7-29		
1.1 Indicateurs clés de performance financière et extra-financière	3.2	97-99	3.1	14-16
	3.3	99-102	3.2.	17-18
	6.	337-481	5.	24-99
1.2 Principales activités du Crédit Mutuel Arkéa	1.5	17-21		
1.3 Informations sur les implantations et les activités du groupe	1.1	8-10	1.1	5-6
	1.5	17-21		
	7.1	484-486	6.1	101-102
1.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du Rapport de gestion	3.1.3	96	5.	24-99
2. FACTEURS DE RISQUE	5.2	275-290	4.1	21-22
2.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté	5.2	275-290	4.1	21-22
2.2 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place	2.8	66-75		
3. INFORMATION SUR LES TENDANCES	3.1	92-96		
3.1 Déclaration sur les perspectives du Crédit Mutuel Arkéa depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3.1	92-96		
3.2 Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives du Crédit Mutuel Arkéa pour l'exercice en cours	3.1.2	94-96	4.1	21-22
	3.1.3	96		
4. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	7.1	484-486		
5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	2.1	33	2	10-12
5.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	2.9	76-90		
5.2 Mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux	2.2	34-58	2.1	10-11
	2.4	60-61	2.2	11
	2.5	62-63	2.3	12
6. RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE	4.	103-271		
7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	1.1	8-10		
	6.2	436-468		
8. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS	6.2.2.6	438		
9. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CREDIT MUTUEL ARKEA	7.	483-493	6.1	101-102

Indicateurs alternatifs de performance – article 223-1 du règlement général de l'AMF

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Revenus	Somme des postes suivants : ■ Produit net banque-assurance (PNBA) ■ Gains ou pertes sur cession ou dilution des entreprises mises en équivalence	Mesure les revenus générés par l'activité du groupe
Marge financière du groupe	Somme des postes suivants : ■ Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ; ■ Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente ; ■ Différence entre les « intérêts et produits assimilés » et les « intérêts et charges assimilées »	Mesure le revenu de l'activité financière du groupe
Commissions nettes	Différence entre les commissions (produits) et les commissions (charges)	Mesure le revenu de commissions au niveau du groupe
Frais de gestion	Somme des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Mesure le niveau de frais généraux du groupe
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les frais de gestion et le PNBA (produit net bancassurance)	Mesure de l'efficacité opérationnelle du groupe
Coût du risque (en points de base)	Rapport entre le coût du risque (en €) et l'encours de crédit à la clientèle en fin de période	Mesure le niveau de risque par rapport aux engagements de crédits bilantiels
Rendements des actifs	Rapport entre le résultat net comptable et le total bilan sur base consolidée en fin d'exercice	Mesure la rentabilité du total des actifs au bilan
Taux de provisionnement des crédits non performants (NPL)	Rapport entre les provisions constatées au titre du risque de crédit sur les expositions non performantes et les expositions brutes de crédit non performantes (incluant la part en intérêts) inscrites au bilan	Mesure le taux de couverture du risque résiduel maximal sur les encours de créances dépréciées
Taux de Non Performing Loans (NPL) sur les activités clientèle	Rapport entre l'encours NPL et l'encours brut des prêts et avances total (dénominateur intégrant les établissements de crédit)	Mesure la qualité des crédits à la clientèle

Conception et Réalisation





1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Tél : 02 98 00 22 22

cm-arkea.com

@cmarkea